Tikehau Investment Management

Rapport Art. 29 Loi Energie et Climat

Rapport 2025 au titre de l'année 2024

INTRO	DUCT	ION	4
I. AU CLI		ORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI RELATIVE A L'ENERGIE I	
A.	DE	MARCHE GENERALE DE L'ENTITE	4
	a) not	Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères ESG, et amment dans la politique et stratégie d'investissement	4
		Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, cataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la utégie d'investissement	4
	c)	Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR).	5
	d) ma	Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouvea ndats de gestion	
	e) obt	Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou ention d'un label sur la prise en compte de critères ESG	7
B.	MC	YENS INTERNES DEPLOYES PAR L'ENTITE	7
	a) crit	Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des ères ESG dans la stratégie d'investissement	7
	b)	Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité	8
C.	DE	MARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE	
L'ENTI	TE		8
	a)	Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance	8
	b) ada	Inclusion dans les politiques de rémunération des informations sur la manière dont ces politiques son ptées à l'intégration des risques en matière de durabilité	
	c)	Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil de surveillance de l'entité	.10
D. AINSI (RATEGIE D'ENGAGEMENT AUPRES DES EMETTEURS OU VIS-A-VIS DES SOCIETES DE GESTION SUR SA MISE EN OEUVRE	
	a)	Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement	.11
	b)	Présentation de la politique de vote et bilan	.11
	c) ave	Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre, qui peut notamment inclure la part des entreprise c laquelle l'entité a initié un dialogue, les thématiques couvertes et les actions de suivi de cette stratég 12	
	d) rés	Bilan de la politique de vote, en particulier relatif aux dépôts et votes en assemblée générale de plutions sur les enjeux ESG	.12
	e) sec	Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagemen toriel	
E.	TAX	ONOMIE EUROPEENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES	12
	a)	Taxonomie européenne	.12
	b)	Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	.14
ECHEA ENTIER	ORD E NT, F REME	RATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DES ARTICLES 2 ET 4 DE DE PARIS RELATIFS A L'ATTENUATION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE ET, LE CAS POUR LES PRODUITS FINANCIERS DONT LES INVESTISSEMENTS SOUS-JACENTS SONT INTREALISES SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS, STRATEGIE NATIONALE BAS-CARBONE EE A L'ARTICLE L. 222-1 B DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT	
	a) con	Politique mise en place en vue d'une sortie progressive du charbon et hydrocarbures non- ventionnels	.15

	b)	Un objectif quantitatif à horizon 2030	15
	c)	Quantification des résultats	17
G.	STF	ATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIES A LA BIODIVERSITE	. 19
	a)	Respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992	19
	b)	Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité	20
	c) indi	Mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité et, le cas échéant, la manière dont cet cateur permet de mesurer le respect des objectifs internationaux liés à la biodiversité	2 3
	MEN	MARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES, T LES RISQUES PHYSIQUES, DE TRANSITION ET DE RESPONSABILITE LIES AU CHANGEMENT ET A LA BIODIVERSITE	
	a) com	Le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en opte des critères ESG	25
	b)	Une description des principaux risques en matière ESG pris en compte et analysés	27
	c)	Une indication de la fréquence de la revue du cadre de gestion des risques	27
	d) com	Un plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière ESG pris en pte	
	e)	Une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière ESG	28
	f)	Une indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats	34
II. PARLEN		ORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU REGLEMENT (UE) 2019/2088 DE EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019	
Α.	RES	SUME DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE	. 35
B.	DES	SCRIPTION DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE	.36
C. INCIDE		SCRIPTION DES POLITIQUES VISANT A IDENTIFIER ET HIERARCHISER LES PRINCIPALES S NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE	. 43
D.	POI	ITIQUE D'ENGAGEMENT	. 44
E.	REF	ERENCES AUX NORMES INTERNATIONALES	. 45
F	COI	MDADAISON HISTODIOLIE	16

INTRODUCTION

Créée par Tikehau Capital (« le Groupe ») fin 2006, Tikehau Investment Management (« Tikehau IM ») est la principale plateforme de Tikehau Capital dédiée à la gestion d'actifs. Au 31 décembre 2024, Tikehau IM est présente sur l'ensemble de l'activité de gestion d'actifs de Tikehau Capital : le Crédit, l'immobilier, les Capital Markets Strategies (gestion obligataire/gestion diversifiée et actions) ainsi que le *Private Equity*. Tikehau IM est agréée par l'AMF en tant que société de gestion de portefeuille depuis janvier 2007 (sous le numéro GP-07000006).

Au 31 décembre 2024, Tikehau IM gérait 28,5 milliards d'euros, soit environ 58 % des actifs sous gestion de l'activité de gestion d'actifs de Tikehau Capital (49,0 milliards d'euros).

Le développement durable est un pilier fondamental de la stratégie d'investissement de Tikehau IM. Il fait écho à la mission que Tikehau Capital s'est définie : orienter l'épargne mondiale vers des solutions génératrices de valeur durable pour toutes les parties prenantes. En tant que gestionnaire d'actifs responsable, Tikehau IM a conscience de l'importance des défis environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») à relever et reste engagé à intégrer le développement durable dans ses opérations, ses stratégies d'investissement et sa gouvernance d'entreprise.

En 2025, dans le cadre de la première année d'application de la *Corporate Sustainability Reporting Directive* (« CSRD »), Tikehau Capital a publié un <u>rapport de durabilité</u> aligné sur cette directive, qui résume les éléments clés de la démarche de développement durable de ses principales entités, y compris Tikehau IM.

I. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI RELATIVE A L'ENERGIE ET AU CLIMAT

A. DEMARCHE GENERALE DE L'ENTITE

 a) Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères ESG, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement

L'impact social et environnemental de Tikehau IM se situe principalement au niveau de ses investissements. Le Groupe a développé une Charte d'investissement durable, complétée par des politiques détaillées sur les exclusions, l'engagement et le vote, qui sont appliquées dans toutes les entités de gestion d'actifs de Tikehau Capital, y compris Tikehau IM.

Depuis la signature des UN PRI en 2014, des efforts sont déployés chaque année pour améliorer la démarche du Groupe. En 2021, Tikehau Capital a défini une démarche « Sustainability by Design » qui s'appuie sur des cadres sectoriels et s'intègre pleinement tout au long du cycle d'investissement de ses activités de gestion d'actifs. Cette démarche combine exclusions, intégration ESG et engagement.

Le modèle de développement mondialisé a privilégié l'optimisation des ressources au détriment de la résilience, le global au détriment du local, la croissance économique au détriment du vivant. Pour accélérer les transformations nécessaires, Tikehau Capital a également lancé une plateforme d'investissement à impact sur la base de résultats scientifiques (y compris les limites planétaires du *Stockholm Resilience Centre* et les rapports d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (« GIEC »)).

Lors de la conception de ses approches d'investissement responsable et durable, le Groupe a tenu compte des intérêts des parties prenantes ainsi que des normes du secteur telles que les définitions harmonisées du CFA Institute, de la Global Sustainable Investment Alliance ("GSIA") et des UN PRI.

Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

Tikehau Capital publie annuellement depuis 2018 un reporting de sa performance en matière de durabilité, incluant Tikehau IM. Le rapport de durabilité 2024 est présenté dans le chapitre dédié du Document d'Enregistrement

Universel 2024 de Tikehau Capital, consultable \underline{ici} , et comprend des tableaux de correspondance selon les référentiels SFDR et SASB.

De plus, plusieurs politiques de durabilité, pleinement applicables à Tikehau IM, sont disponibles sur le site internet de Tikehau Capital.

Politiques	Périmètre
Charte d'investissement durable (voir ici)	Private Equity, Crédit, Capital Markets Strategies, Immobilier
Politique d'exclusion (voir ici)	Private Equity, Crédit, Capital Markets Strategies, Immobilier
Politique d'engagement et de vote (voir ici)	Private Equity, Crédit, Capital Markets Strategies

Au niveau de certains fonds ou stratégie de Tikehau IM, des rapports ESG et Climat sont intégrés aux rapports périodiques ou publiés séparément lorsque cela est pertinent. De plus amples informations sont disponibles sur demande.

c) Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

Au 31 décembre 2024, Tikehau IM gérait 28,5 milliards d'euros, dont 63 fonds catégorisés « article 8 » et 24 fonds catégorisé « article 9 » pour un encours total de 24,0 milliards d'euros, soit 84 % du total des fonds sous gestion de Tikehau IM.

Total des actifs sous gestion des fonds Article 8 SFDR	19 291 922 320 €
Sous total Capital Markets Strategies	5 513 997 444 €
Tikehau Impact Credit	25 535 513 €
Tikehau International Cross Assets	372 082 903 €
Tikehau Equity Selection	36 886 340 €
Tikehau European Sovereignty Fund	11 769 164 €
Tikehau 2025	168 784 506 €
Tikehau 2027	1 131 372 834 €
Tikehau Court Terme	357 160 633 €
Tikehau European High Yield	362 942 792 €
Tikehau Entraid'Epargne Carac	30 041 637 €
Tikehau SubFin Fund	381 672 848 €
Tikehau Short Duration	2 502 983 395 €
Tikehau 2029	132 764 879 €
Sous total Crédit	10 524 984 183 €
CARAC FEF	193 223 161 €
MACSF Invest	916 656 138 €
Sofiprotéol Dette Privée II	172 000 000 €
FAMEN	31 783 791 €
Tikheua Direct Lending 4L	183 221 211 €
Tikehau Direct Lending 6L	68 600 000 €
Tikehau Direct Lending V	2 010 367 000 €
Tikehau Direct Lending V-El	70 180 000 €
Tikehau Financement Decarbonation	60 717 099 €
Tikehau Special Opportunities II Master Fund	579 467 954 €
Tikehau Special Opportunities III	878 342 001 €
Tikehau Direct Lending 5L	295 730 000 €
Sogecap Dette Privée	342 721 301 €
Tikehau SPD III	210 010 000 €
Belgian Recovery Fund	223 350 000 €
Tikehau Novo 2018	117 998 069 €
Tikehau NOVO 2020	103 618 585 €
Novi 1	327 853 614 €
Novo 2	17 619 625 €
GTDDF	117 872 021 €
Tikadomia SCSp	68 000 000 €
Tikehau Fondo Per L'Economia Reale Italiana II	89 230 908 €
Tikehau Direct Lending IV	586 003 003 €
Tikehau Direct Lending - 1st Lien	170 219 143 €
Prima EU Credit Fund	342 066 322 €
Tikehau Direct Lending VI	1 443 002 000 €

Tikehau Direct Lending VI - 1st Lien	101 150 000 €
Prima EU Leveraged Loan Fund	183 629 831 €
	31 103 663 €
Obligations Relance France Tikehau Investment Management Obligations Relance France Tikehau Investment Management 2	16 222 222 €
Altarea Tikehau Real Estate Credit Opportunities 1	
Obligations Relance France	154 228 520 € 272 997 000 €
	145 800 000 €
Obligations Relance France 2	
Sous total Private Equity	2 460 260 392 €
Tikehau Growth Equity II Tikehau Wing	393 673 006 €
AAP 2	33 038 298 € 429 294 000 €
Tikehau Growth Equity III	
FCR Aerofondo IV	66 536 100 € 10 930 314 €
AAP	16 330 083 €
Aerofund III FCP	184 423 000 €
Brienne III	186 364 652 €
Brienne IV	296 688 800 €
AAP Side Car Crouzet	43 985 013 €
AAP SIDE CAR LMB	47 664 677 €
AAP Plateforme	425 599 450 €
AAP Support	325 732 998 €
Sous total Immobilier	792 680 303 €
Fair Management Turai	226 450 091 €
Tikehau Real Estate Investment Company	215 229 453 €
TRE V France	169 485 882 €
TRE V Lux	56 916 118 €
Real Estate World Fund	124 598 759 €
Total doc actife coue doction doc fonde Artiolo O CEDD	
Total des actifs sous gestion des fonds Article 9 SFDR	4 691 594 280 €
Sous total Crédit	446 000 000 €
Sous total Crédit Tikehau Impact Lending	446 000 000 € 346 000 000 €
Sous total Crédit Tikehau Impact Lending Tikehau SDG Lending	446 000 000 € 346 000 000 € 100 000 000 €
Sous total Crédit Tikehau Impact Lending Tikehau SDG Lending Sous total Private Equity	446 000 000 € 346 000 000 € 100 000 000 € 3 305 770 165 €
Sous total Crédit Tikehau Impact Lending Tikehau SDG Lending Sous total Private Equity March Decarbonisation SCR	446 000 000 € 346 000 000 € 100 000 000 € 3 305 770 165 € 20 000 000 €
Sous total Crédit Tikehau Impact Lending Tikehau SDG Lending Sous total Private Equity March Decarbonisation SCR March Energy Transition Fund	446 000 000 € 346 000 000 € 100 000 000 € 3 305 770 165 € 20 000 000 € 86 242 485 €
Sous total Crédit Tikehau Impact Lending Tikehau SDG Lending Sous total Private Equity March Decarbonisation SCR March Energy Transition Fund March Energy Transition SCR	446 000 000 € 346 000 000 € 100 000 000 € 3 305 770 165 € 20 000 000 € 86 242 485 € 40 000 000 €
Sous total Crédit Tikehau Impact Lending Tikehau SDG Lending Sous total Private Equity March Decarbonisation SCR March Energy Transition Fund March Energy Transition SCR March Logistic Services	446 000 000 € 346 000 000 € 100 000 000 € 3 305 770 165 € 20 000 000 € 86 242 485 € 40 000 000 € 75 500 000 €
Sous total Crédit Tikehau Impact Lending Tikehau SDG Lending Sous total Private Equity March Decarbonisation SCR March Energy Transition Fund March Energy Transition SCR March Logistic Services Regenerative Agriculture RAIF	446 000 000 € 346 000 000 € 100 000 000 € 3 305 770 165 € 20 000 000 € 86 242 485 € 40 000 000 € 75 500 000 € 265 656 700 €
Sous total Crédit Tikehau Impact Lending Tikehau SDG Lending Sous total Private Equity March Decarbonisation SCR March Energy Transition Fund March Energy Transition SCR March Logistic Services Regenerative Agriculture RAIF TIKEGIS II	446 000 000 € 346 000 000 € 100 000 000 € 3 305 770 165 € 20 000 000 € 86 242 485 € 40 000 000 € 75 500 000 € 265 656 700 € 11 092 466 €
Sous total Crédit Tikehau Impact Lending Tikehau SDG Lending Sous total Private Equity March Decarbonisation SCR March Energy Transition Fund March Energy Transition SCR March Logistic Services Regenerative Agriculture RAIF TIKEGIS II Tikehau Amaren	446 000 000 € 346 000 000 € 100 000 000 € 3 305 770 165 € 20 000 000 € 86 242 485 € 40 000 000 € 75 500 000 € 265 656 700 € 11 092 466 € 73 438 574 €
Sous total Crédit Tikehau Impact Lending Tikehau SDG Lending Sous total Private Equity March Decarbonisation SCR March Energy Transition Fund March Energy Transition SCR March Logistic Services Regenerative Agriculture RAIF TIKEGIS II Tikehau Amaren Tikehau Amaren 2	446 000 000 € 346 000 000 € 100 000 000 € 3 305 770 165 € 20 000 000 € 86 242 485 € 40 000 000 € 75 500 000 € 265 656 700 € 11 092 466 € 73 438 574 € 61 060 900 €
Sous total Crédit Tikehau Impact Lending Tikehau SDG Lending Sous total Private Equity March Decarbonisation SCR March Energy Transition Fund March Energy Transition SCR March Logistic Services Regenerative Agriculture RAIF TIKEGIS II Tikehau Amaren Tikehau Amaren 2 Tikehau Green 1	$446\ 000\ 000\ €$ $346\ 000\ 000\ €$ $100\ 000\ 000\ €$ $3\ 305\ 770\ 165\ €$ $20\ 000\ 000\ €$ $86\ 242\ 485\ €$ $40\ 000\ 000\ €$ $75\ 500\ 000\ €$ $265\ 656\ 700\ €$ $11\ 092\ 466\ €$ $73\ 438\ 574\ €$ $61\ 060\ 900\ €$ $29\ 041\ 341\ €$
Sous total Crédit Tikehau Impact Lending Tikehau SDG Lending Sous total Private Equity March Decarbonisation SCR March Energy Transition Fund March Energy Transition SCR March Logistic Services Regenerative Agriculture RAIF TIKEGIS II Tikehau Amaren Tikehau Amaren 2 Tikehau Green 1 Tikepark	$446\ 000\ 000\ €$ $346\ 000\ 000\ €$ $100\ 000\ 000\ €$ $3\ 305\ 770\ 165\ €$ $20\ 000\ 000\ €$ $86\ 242\ 485\ €$ $40\ 000\ 000\ €$ $75\ 500\ 000\ €$ $265\ 656\ 700\ €$ $11\ 092\ 466\ €$ $73\ 438\ 574\ €$ $61\ 060\ 900\ €$ $29\ 041\ 341\ €$ $24\ 661\ 918\ €$
Sous total Crédit Tikehau Impact Lending Tikehau SDG Lending Sous total Private Equity March Decarbonisation SCR March Energy Transition Fund March Energy Transition SCR March Logistic Services Regenerative Agriculture RAIF TIKEGIS II Tikehau Amaren Tikehau Amaren 2 Tikehau Green 1 Tikepark Tikebuzz	446 000 000 € 346 000 000 € 100 000 000 € 20 000 000 € 86 242 485 € 40 000 000 € 75 500 000 € 265 656 700 € 11 092 466 € 73 438 574 € 61 060 900 € 29 041 341 € 24 661 918 € 23 000 300 €
Sous total Crédit Tikehau Impact Lending Tikehau SDG Lending Sous total Private Equity March Decarbonisation SCR March Energy Transition Fund March Energy Transition SCR March Logistic Services Regenerative Agriculture RAIF TIKEGIS II Tikehau Amaren Tikehau Amaren 2 Tikehau Green 1 Tikepark Tikebuzz T2 ELTIF Energy Transition Fund	446 000 000 € 346 000 000 € 100 000 000 € 20 000 000 € 86 242 485 € 40 000 000 € 75 500 000 € 265 656 700 € 11 092 466 € 73 438 574 € 61 060 900 € 29 041 341 € 24 661 918 € 23 000 300 € 69 531 595 €
Sous total Crédit Tikehau Impact Lending Tikehau SDG Lending Sous total Private Equity March Decarbonisation SCR March Energy Transition Fund March Energy Transition SCR March Logistic Services Regenerative Agriculture RAIF TIKEGIS II Tikehau Amaren Tikehau Amaren 2 Tikehau Green 1 Tikepark Tikebuzz T2 ELTIF Energy Transition Fund T2 Energy Transition Co-invest	446 000 000 € 346 000 000 € 100 000 000 € 20 000 000 € 86 242 485 € 40 000 000 € 75 500 000 € 265 656 700 € 11 092 466 € 73 438 574 € 61 060 900 € 29 041 341 € 24 661 918 € 23 000 300 € 69 531 595 € 25 154 294 €
Sous total Crédit Tikehau Impact Lending Tikehau SDG Lending Sous total Private Equity March Decarbonisation SCR March Energy Transition Fund March Energy Transition SCR March Logistic Services Regenerative Agriculture RAIF TIKEGIS II Tikehau Amaren Tikehau Amaren 2 Tikehau Green 1 Tikepark Tikebuzz T2 ELTIF Energy Transition Fund T2 Energy Transition Co-invest T2 Energy Transition Fund	446 000 000 € 346 000 000 € 100 000 000 € 20 000 000 € 86 242 485 € 40 000 000 € 75 500 000 € 265 656 700 € 11 092 466 € 73 438 574 € 61 060 900 € 29 041 341 € 24 661 918 € 23 000 300 € 69 531 595 € 25 154 294 € 1 030 280 416 €
Sous total Crédit Tikehau Impact Lending Tikehau SDG Lending Sous total Private Equity March Decarbonisation SCR March Energy Transition Fund March Logistic Services Regenerative Agriculture RAIF TIKEGIS II Tikehau Amaren Tikehau Amaren 2 Tikehau Green 1 Tikepark Tikebuzz T2 ELTIF Energy Transition Fund T2 Energy Transition Fund Regenerative Agriculture SLP	446 000 000 € 346 000 000 € 100 000 000 € 20 000 000 € 86 242 485 € 40 000 000 € 75 500 000 € 265 656 700 € 11 092 466 € 73 438 574 € 61 060 900 € 29 041 341 € 24 661 918 € 23 000 300 € 69 531 595 € 25 154 294 € 1 030 280 416 €
Sous total Crédit Tikehau Impact Lending Tikehau SDG Lending Sous total Private Equity March Decarbonisation SCR March Energy Transition Fund March Energy Transition SCR March Logistic Services Regenerative Agriculture RAIF TIKEGIS II Tikehau Amaren Tikehau Amaren Tikehau Green 1 Tikepark Tikebuzz T2 ELTIF Energy Transition Fund T2 Energy Transition Co-invest T2 Energy Transition Fund Regenerative Agriculture SLP Tikegis (Egis)	446 000 000 € 346 000 000 € 100 000 000 € 20 000 000 € 86 242 485 € 40 000 000 € 75 500 000 € 265 656 700 € 11 092 466 € 73 438 574 € 61 060 900 € 29 041 341 € 24 661 918 € 23 000 300 € 69 531 595 € 25 154 294 € 1 030 280 416 € 244 303 300 € 238 531 947 €
Sous total Crédit Tikehau Impact Lending Tikehau SDG Lending Sous total Private Equity March Decarbonisation SCR March Energy Transition Fund March Energy Transition SCR March Logistic Services Regenerative Agriculture RAIF TIKEGIS II Tikehau Amaren Tikehau Amaren Tikehau Green 1 Tikepark Tikebuzz T2 ELTIF Energy Transition Fund T2 Energy Transition Fund Regenerative Agriculture SLP Tikegis (Egis) Tikehau Green Assets	446 000 000 € 346 000 000 € 100 000 000 € 20 000 000 € 86 242 485 € 40 000 000 € 75 500 000 € 265 656 700 € 11 092 466 € 73 438 574 € 61 060 900 € 29 041 341 € 24 661 918 € 23 000 300 € 69 531 595 € 25 154 294 € 1 030 280 416 € 244 303 300 € 238 531 947 € 95 300 100 €
Sous total Crédit Tikehau Impact Lending Tikehau SDG Lending Sous total Private Equity March Decarbonisation SCR March Energy Transition Fund March Energy Transition SCR March Logistic Services Regenerative Agriculture RAIF TIKEGIS II Tikehau Amaren Tikehau Amaren Tikehau Green 1 Tikepark Tikebuzz T2 ELTIF Energy Transition Fund T2 Energy Transition Fund Regenerative Agriculture SLP Tikegis (Egis) Tikehau Green Assets Decarbonization Fund II SLP	446 000 000 € 346 000 000 € 100 000 000 € 20 000 000 € 86 242 485 € 40 000 000 € 75 500 000 € 265 656 700 € 11 092 466 € 73 438 574 € 61 060 900 € 29 041 341 € 24 661 918 € 23 000 300 € 69 531 595 € 25 154 294 € 1 030 280 416 € 244 303 300 € 238 531 947 € 95 300 100 €
Sous total Crédit Tikehau Impact Lending Tikehau SDG Lending Sous total Private Equity March Decarbonisation SCR March Energy Transition Fund March Energy Transition SCR March Logistic Services Regenerative Agriculture RAIF TIKEGIS II Tikehau Amaren Tikehau Amaren Tikehau Green 1 Tikepark Tikebuzz T2 ELTIF Energy Transition Fund T2 Energy Transition Fund Regenerative Agriculture SLP Tikegis (Egis) Tikehau Green Assets Decarbonization Fund II SLP Decarbonization Fund II SCSp	446 000 000 € 346 000 000 € 100 000 000 € 20 000 000 € 86 242 485 € 40 000 000 € 75 500 000 € 265 656 700 € 11 092 466 € 73 438 574 € 61 060 900 € 29 041 341 € 24 661 918 € 23 000 300 € 69 531 595 € 25 154 294 € 1 030 280 416 € 244 303 300 € 238 531 947 € 95 300 100 € 750 773 830 € 142 200 000 €
Sous total Crédit Tikehau Impact Lending Tikehau SDG Lending Sous total Private Equity March Decarbonisation SCR March Energy Transition Fund March Energy Transition SCR March Logistic Services Regenerative Agriculture RAIF TIKEGIS II Tikehau Amaren Tikehau Amaren 2 Tikehau Green 1 Tikepark Tikebuzz T2 ELTIF Energy Transition Fund T2 Energy Transition Co-invest T2 Energy Transition Fund Regenerative Agriculture SLP Tikegis (Egis) Tikehau Green Assets Decarbonization Fund II SLP Decarbonization Fund II SCSp Sous total Immobilier	446 000 000 € 346 000 000 € 100 000 000 € 100 000 000 € 3 305 770 165 € 20 000 000 € 86 242 485 € 40 000 000 € 75 500 000 € 265 656 700 € 11 092 466 € 73 438 574 € 61 060 900 € 29 041 341 € 24 661 918 € 23 000 300 € 69 531 595 € 25 154 294 € 1 030 280 416 € 244 303 300 € 238 531 947 € 95 300 100 € 750 773 830 € 142 200 000 €
Sous total Crédit Tikehau Impact Lending Tikehau SDG Lending Sous total Private Equity March Decarbonisation SCR March Energy Transition Fund March Energy Transition SCR March Logistic Services Regenerative Agriculture RAIF TIKEGIS II Tikehau Amaren Tikehau Amaren 2 Tikehau Green 1 Tikepark Tikebuzz T2 ELTIF Energy Transition Fund T2 Energy Transition Co-invest T2 Energy Transition Fund Regenerative Agriculture SLP Tikegis (Egis) Tikehau Green Assets Decarbonization Fund II SLP Decarbonization Fund II SCSp Sous total Immobilier TKO Calisto	446 000 000 € 346 000 000 € 100 000 000 € 20 000 000 € 86 242 485 € 40 000 000 € 75 500 000 € 265 656 700 € 11 092 466 € 73 438 574 € 61 060 900 € 29 041 341 € 24 661 918 € 23 000 300 € 69 531 595 € 25 154 294 € 1 030 280 416 € 244 303 300 € 238 531 947 € 95 300 100 € 750 773 830 € 142 200 000 € 939 824 115 € 183 515 269 €
Sous total Crédit Tikehau Impact Lending Tikehau SDG Lending Sous total Private Equity March Decarbonisation SCR March Energy Transition Fund March Energy Transition SCR March Logistic Services Regenerative Agriculture RAIF TIKEGIS II Tikehau Amaren Tikehau Amaren 2 Tikehau Green 1 Tikepark Tikebuzz T2 ELTIF Energy Transition Fund T2 Energy Transition Co-invest T2 Energy Transition Fund Regenerative Agriculture SLP Tikegis (Egis) Tikehau Green Assets Decarbonization Fund II SLP Decarbonization Fund II SCSp Sous total Immobilier	446 000 000 € 346 000 000 € 100 000 000 € 100 000 000 € 3 305 770 165 € 20 000 000 € 86 242 485 € 40 000 000 € 75 500 000 € 265 656 700 € 11 092 466 € 73 438 574 € 61 060 900 € 29 041 341 € 24 661 918 € 23 000 300 € 69 531 595 € 25 154 294 € 1 030 280 416 € 244 303 300 € 238 531 947 € 95 300 100 € 750 773 830 € 142 200 000 €

d) Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion

Non applicable à Tikehau IM.

e) Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG

Tikehau Capital et ses filiales (dont Tikehau IM) s'engage à maintenir des standards élevés de responsabilité sociale d'entreprise (« RSE ») et une conduite éthique. La Société a rejoint les UN PRI en juillet 2014 et le pacte mondial des Nations Unies en février 2023 et coopère avec ces initiatives internationales sur des sujets pertinents. En mars 2021, le Groupe a également rejoint l'initiative Net Zero Asset Managers (« NZAM »).

En outre, le Groupe adhère et est actif au sein d'associations professionnelles qui participent à représenter ses intérêts et ceux de son secteur notamment : l'Association française des entreprises privées (« AFEP »), l'Association Française de la Gestion Financière (« AFG »), l'Alternative Investment Management Association (« AIMA »), l'Association Française des Sociétés de Placement Immobilier (« ASPIM »), European Leveraged Finance Alliance (« ELFA »), France Invest, l'Institut pour la Finance Durable (ex. Finance For Tomorrow), Invest Europe, Loan Market Association (« LMA »), American Investment Council (« AIC»). Le Groupe a également renforcé sa contribution à des think tanks en 2024.

Au 31 décembre 2024, un fonds a obtenu le label français ISR, 4 fonds ont obtenu le label LuxFlag ESG, 4 fonds ont obtenu le label Relance, 1 fonds a obtenu le label Greenfin et 2 fonds ont obtenu le label Towards Sustainability.

B. MOYENS INTERNES DEPLOYES PAR L'ENTITE

 a) Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement

Ressources humaines

La responsabilité de l'intégration et de l'engagement ESG repose sur les équipes d'investissement. Ainsi, tous les analystes, gestionnaires et directeurs d'investissement sont responsables de l'intégration des critères ESG dans l'analyse fondamentale des opportunités d'investissement qu'ils considèrent.

Par ailleurs, des experts ESG coordonnent au quotidien l'intégration de la Charte d'investissement durable dans toutes les activités et renforcent les capacités des équipes d'investissement et de gestion en matière d'ESG, d'impact, de climat et de biodiversité.

Ils participent également à l'effort d'engagement auprès des entreprises en portefeuille et supervisent les plans de progrès des actifs réels. En outre, les experts ESG représentent le Groupe au sein des groupes de travail ESG d'associations professionnelles de premier plan, notamment les principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (« UN PRI »), l'Institutional Investors Group on Climate Change (« IIGCC »), One Planet Private Equity Funds (« OPPEF ») et France Invest.

Par ailleurs, un spécialiste ESG a également été rattaché au sein de l'équipe Data Management afin de renforcer la coordination et l'intégration des données ESG dans les processus d'investissement et de *reporting*.

Les ressources dédiées aux thématiques ESG de Tikehau IM comptait 12 équivalents temps plein (« ETP ») au 31 décembre 2024, représentant 3,7 % du total ETP de Tikehau IM.

Ressources techniques et financières

En 2024, Tikehau IM a mobilisé les ressources suivantes afin de collecter des données pertinentes pour la prise de décision et le *reporting* :

Description	Montant des budgets dédiés
Dépenses internes consacrées aux projets ESG	244 K€
Dépenses consacrées aux missions de conseil ESG	246 K€
Dépenses consacrées aux fournisseurs de données ESG	119 K€

Tikehau IM s'appuie notamment sur les principaux fournisseurs de données suivants :

- Deepki : collecte de la donnée ESG pour l'immobilier
- ISS: suivi et analyse des controverses, plateforme de votes
- S&P: notations ESG, indicateurs d'incidences négatives, données climat
- Reporting 21 : collecte de la donnée ESG, indicateurs d'incidences négatives

b) Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité

Tikehau IM a mis en place des actions de sensibilisation et de formation aux enjeux de l'analyse ESG.

- Intervention de l'équipe ESG lors des séminaires d'intégration (Tikehau University, séminaires d'équipe, etc.);
- Fresques : dans le cadre de l'engagement ESG de Tikehau Capital, l'équipe Formation organise des fresques sur le climat, les sols et la biodiversité qui permettent aux collaborateurs de comprendre le fonctionnement du changement climatique, l'ampleur et la complexité des enjeux ;
- Formations dédiées en cas d'introduction ou de mise à jour des outils ESG ; et
- Formations continues basées sur des études de cas.

Lancée en décembre 2022, la plateforme « *Tikehau Sustainability University* » est dédiée aux programmes de formation couvrant les sujets ESG. Sur cette plateforme, les collaborateurs sont invités à suivre des modules obligatoires et optionnels sur de nombreux sujets dont le climat et la biodiversité. Ces modules sont dispensés régulièrement (a minima une fois par an), afin de s'assurer du niveau global de formation sur les thématiques pertinentes.

C. DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITE

Tikehau IM est une société par actions simplifiée (SAS) détenue à 100 % par Tikehau Capital SCA. Sa gouvernance est assurée par deux Directeurs Généraux, Henri Marcoux et Thomas Friedberger, qui pilotent la gestion opérationnelle et la stratégie de la société de gestion. Les sujets ESG sont principalement définis, coordonnés et monitorés au niveau du Groupe Tikehau Capital, qui assure la cohérence et le suivi des politiques ESG pour l'ensemble des entités du groupe.

a) Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance

Au sein du Groupe, la gouvernance relative à la durabilité s'articule autour du Conseil de surveillance et de la Gérance de Tikehau Capital, soutenus dans leurs missions par le Directeur général adjoint en charge du sujet, ainsi que par des comités spécialisés et des experts ESG dédiés par ligne de métier.

Assiste le Conseil de surveillance pour : · Suivre les questions relatives à l'ESG et à la RSE afin de permettre d'appréhender et d'anticiper au mieux les enjeux, les risques et les opportunités qui y sont associés pour le Groupe Conseil de Comité de gouvernance · Examiner les principaux engagements et orientations de la surveillance de Tikehau et de développement durable du Conseil de surveillance politique du Groupe en matière d'ESG et de RSE, et suivre leur Capital Plus généralement, examiner la prise en compte des sujets ESG et RSE dans la stratégie du Groupe et sa mise en œuvre · En collaboration avec le Comité d'audit et de risque, revoir la Déclaration de durabilité Assiste le Conseil de surveillance pour : · Examiner la stratégie en termes de risques, notamment les risques financiers, non financiers, opérationnels et de Comité d'audit et de risque non-conformité, y compris l'impact des risques liés au climat du Conseil de surveillance • En collaboration avec le Comité de gouvernance et de développement durable, revoir la Déclaration de durabilité Assure une mission de conseil pour : · Piloter et structurer la stratégie de développement durable Gérance Comité d'orientation stratégique du Groupe à un horizon moyen terme de Tikehau Capital du développement durable · Identifier les collaborations et les partenariats stratégiques pour faire avancer les sujets liés au développement durable • Définir les exclusions ESG, ainsi que les autres politiques en matière de durabilité Ateliers ESG par ligne de métier · Définir des feuilles de route annuelles ESG au niveau des lignes de métier · Prendre des décisions spécifiques aux sociétés de gestion Lignes de métier d'actifs Direct & Corporate Lending Capital markets strategies · Rendre compte des résultats au moins une fois par an au Immobilier Comité d'orientation stratégique du développement durable Leveraged loans & CLOs Infrastructure Private equity

Compétences des membres du Conseil de surveillance

Le tableau suivant montre les principales expertises des membres du Conseil de surveillance de Tikehau Capital.

Membres du Conseil de surveillance	International	Métiers d'investissement et de gestion d'actifs	Secteur financier, assurances et mutuelles	Environnement et climat	Ressources humaines et rémunérations	Gouvernance	Comptabilité et information financière	Gestion des risques
Christian de Labriffe, Président	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Roger Canlard		✓	✓				✓	✓
Jean Charest	✓			✓		✓		
Jean-Louis Charon	✓	✓		✓			✓	
Sophie Coulon-Renouvel (1)			✓		✓		✓	
Maximilien de Limburg Stirum	✓	✓		✓	✓	✓	✓	
Florence Lustman (2)			✓				✓	✓
François Pauly	✓	✓	✓			✓		✓
Fanny Picard		✓		✓		✓		
Constance de Poncins			✓	✓	✓		✓	✓
Censeur								
Jean-Pierre Denis			✓	✓		✓		

Représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa.
 Représentant permanent du Fonds Stratégique de Participations.

Comité de gouvernance et du développement durable et Comité d'audit et des risques sous la responsabilité du Conseil de surveillance de Tikehau Capital

Aux termes de l'article 10.3.3 des statuts de Tikehau Capital et d'une décision du Conseil de surveillance du 5 janvier 2017, et conformément aux engagements pris par la Société dans le cadre de sa cotation, le Conseil de surveillance de Tikehau Capital a décidé la création de deux Comités du Conseil de surveillance de la Société : un Comité d'audit et des risques et un Comité de gouvernance et du développement durable (anciennement dénommé Comité des nominations et des rémunérations). Sous la responsabilité du Conseil de surveillance, les deux Comités examinent conjointement les impacts, les risques et les opportunités liés au développement durable de Tikehau Capital, suivent leur évolution et alignent la stratégie du Groupe sur les meilleures pratiques en matière de développement durable et de responsabilité d'entreprise.

Les deux Comités sont chacun composés de trois membres ayant une expertise en matière d'ESG, de gouvernance et de rémunération, parmi lesquels deux tiers de membres indépendants.

Missions de la Gérance¹ et fonctionnement du Comité d'orientation stratégique du développement durable

La Gérance détermine des orientations stratégiques pluriannuelles en matière de RSE et présente au Conseil les modalités de mise en œuvre de cette stratégie avec un plan d'action et les horizons de temps dans lesquels ces actions seront menées. La Gérance informe annuellement le Conseil des résultats obtenus.

Le Comité d'orientation stratégique du développement durable guide la Gérance sur l'orientation stratégique des politiques ESG, climat et biodiversité. Présidé par le Directeur général adjoint en charge de l'ESG, le comité est composé de collaborateurs du Groupe issus des différentes équipes des métiers d'investissement. Organisé par l'équipe durabilité, le comité se réunit au moins une fois par an pour accompagner la Gérance à travers les actions suivantes :

- Le suivi des questions ESG pour anticiper les enjeux, les risques et les opportunités pour le Groupe ;
- L'examen des principaux engagements et lignes directrices des politiques de durabilité du Groupe et la supervision de leur mise en œuvre ; et
- L'évaluation de l'intégration des considérations ESG dans la stratégie globale du Groupe et son exécution.
- b) Inclusion dans les politiques de rémunération des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité

Le Groupe a intégré la performance liée à la durabilité dans ses mesures d'incitation, en alignant les intérêts à long terme à l'échelle de l'organisation, d'abord au niveau des employés de Tikehau IM en 2021, puis de la Gérance de Tikehau Capital depuis 2024. Ainsi depuis 2021, des critères ESG sont pris en compte dans la rémunération variable de tous les collaborateurs de l'entité, y compris pour les deux Directeurs Généraux, Henri Marcoux et Thomas Friedberger. En 2024, 20 % de la rémunération variable de Tikehau IM a été indexée à des objectifs collectifs en termes de ressources humaines et d'actifs sous gestion dédiés au climat et à la biodiversité.

c) Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil de surveillance de l'entité

Tikehau IM ne dispose pas d'un conseil de surveillance, mais est détenue à 100 % par Tikehau Capital qui a mis en place un conseil de surveillance couvrant l'ensemble de son activité et de ses filiales. Le règlement intérieur du Conseil de surveillance de Tikehau Capital, dans sa version adoptée par le Conseil le 11 décembre 2024, précise notamment les missions et attributions du Conseil de surveillance et de ses Comités (Comité d'audit et des risques et Comité de gouvernance et du développement durable) relatives aux thématiques ESG et à la RSE.

Le Conseil de surveillance examine périodiquement les incidences positives ou négatives en matière de durabilité qui sont liées aux activités du Groupe ainsi que les risques et opportunités financiers du Groupe en matière de durabilité.

Le Comité d'audit et des risques a pour mission, sous la responsabilité du Conseil de surveillance :

- de revoir chaque année la présentation de la cartographie des risques du Groupe, intégrant notamment les risques en matière de développement durable ;
- de revoir, conjointement avec le Comité de gouvernance et du développement durable, les incidences, risques et opportunités du Groupe en matière de durabilité et de suivre leur évolution; et

¹ La direction de Tikehau Capital est exercée par deux gérants, AF&Co Management, dont le Président est M. Antoine Flamarion et MCH Management, dont le Président est M. Mathieu Chabran. Les Gérants de la Société disposent des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.

• d'examiner, conjointement avec le Comité de gouvernance et du développement durable, les informations annuelles consolidées du Groupe en matière de durabilité à publier par la Société et de suivre les principaux aspects du processus d'élaboration de l'information en matière de durabilité.

Le Comité de gouvernance et du développement durable a pour missions, sous la responsabilité du Conseil de surveillance :

- d'assister le Conseil dans le suivi des questions relatives à l'ESG et à la RSE afin de permettre d'appréhender et d'anticiper au mieux les enjeux, les risques et les opportunités qui y sont associés pour le Groupe ;
- d'examiner les principaux engagements et orientations de la politique du Groupe en matière d'ESG, de durabilité et de RSE, de suivre leur déploiement et, plus généralement, d'examiner la prise en compte des sujets ESG et RSE dans la stratégie du Groupe et sa mise en œuvre;
- de revoir, conjointement avec le Comité de gouvernance et du développement durable, les incidences, risques et opportunités du Groupe en matière de durabilité et de suivre leur évolution ; et
- d'examiner, conjointement avec le Comité de gouvernance et du développement durable, les informations annuelles consolidées du Groupe en matière de durabilité à publier par la Société et de suivre les principaux aspects du processus d'élaboration de l'information en matière de durabilité.
- D. STRATEGIE D'ENGAGEMENT AUPRES DES EMETTEURS OU VIS-A-VIS DES SOCIETES DE GESTION AINSI QUE SUR SA MISE EN OEUVRE
- a) Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement

Tikehau Capital dispose d'une <u>politique d'engagement et de vote</u> qui est appliquée par l'ensembles de ses sociétés domiciliées dans l'Union Européenne, y compris Tikehau IM.

En tant que filiale de Tikehau Capital, Tikehau IM met en œuvre le processus d'engagement du Groupe avec les sociétés en portefeuille. Dès la décision d'investissement et tout au long de la période de détention, Tikehau Capital promeut l'adoption de pratiques visant à aligner les performances financières sur l'impact sociétal et environnemental. Les équipes d'investissements de Tikehau IM et son équipe ESG engagent le dialogue avec les sociétés en portefeuille en vue de créer de la valeur durable.

À la date de la présente politique, les activités d'engagement de Tikehau IM se concentrent sur les lignes de métier Private Equity, Crédit ainsi que Capital Markets Strategies.

b) Présentation de la politique de vote et bilan

L'exercice des droits de vote est un levier essentiel pour stimuler le dialogue avec les entreprises et contribuer à la création de valeur durable. Le Groupe est convaincu qu'un actionnariat actif stimule la communication et contribue à la création de valeur. Dans ce cadre, le Groupe s'est engagé à voter aux assemblées générales des entreprises détenues dans les fonds qu'il gère (fonds de fonds exclus).

La politique de vote repose sur les piliers suivants :

- 1. Traitement équitable des actionnaires et vision long terme
- 2. Gouvernance efficace des sociétés
- 3. Intégrité de l'information financière
- 4. Opérations financières
- 5. Rémunération (« Say on pay »)
- 6. Reporting de durabilité
- 7. Changement climatique
- 8. Propositions sociales
- 9. Approche pragmatique

Pour plus d'informations, cette politique est accessible publiquement <u>ici</u>. Les rapports annuels sur la mise en œuvre de la politique de vote de Tikehau IM sont publiés sur le site web de Tikehau Capital. Le rapport d'activité de vote 2024 est accessible <u>ici</u>.

 Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre, qui peut notamment inclure la part des entreprises avec laquelle l'entité a initié un dialogue, les thématiques couvertes et les actions de suivi de cette stratégie

Les rapports annuels sur la mise en œuvre de la politique d'engagement de Tikehau IM sont publiés sur le site web de Tikehau Capital. Le rapport d'engagement 2024 est accessible <u>ici</u>.

 Bilan de la politique de vote, en particulier relatif aux dépôts et votes en assemblée générale de résolutions sur les enjeux ESG

Pour la ligne de métier *Capital Markets Strategies*, le rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique de vote de Tikehau IM est publié sur le site web de Tikehau Capital depuis 2022. Depuis 2023, ce rapport inclue également un rapport de vote concernant la ligne de métier *Private Equity*. Le rapport d'activité de vote 2024 est accessible <u>ici</u>.

e) Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel

Tikehau Capital a défini une politique d'exclusion, pleinement applicable à Tikehau IM, qui couvre les secteurs pour lesquels des impacts négatifs pour l'environnement ou la société ont été démontrés. Il convient de noter que la politique d'exclusion du Groupe a été construite sur la base de critères les plus objectifs possibles. Au-delà des cadres réglementaires et des dispositifs internationaux existants (par exemple, les lois et régulations nationales, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les positions d'agences internationales, etc.), le Groupe fait appel à son réseau d'experts dès que cela est pertinent.

À la date de publication du présent Rapport, cinq activités sont exclues de l'univers d'investissement du Groupe²: (i) les armes controversées, (ii) la prostitution et la pornographie, (iii) les énergies fossiles (hydrocarbures conventionnels et non conventionnels), (iv) le tabac et (v) l'huile de palme. Les exclusions applicables aux actifs immobiliers incluent les énergies fossiles, le tabac, la marijuana à usage récréatif, les armes controversées, la prostitution et la pornographie.

La politique d'exclusion est accessible publiquement ici.

Enfin, le Groupe a défini une liste d'activités sensibles qui aide les équipes d'investissement à identifier les secteurs et les zones géographiques susceptibles d'impliquer des externalités négatives sur l'environnement ou la société (par exemple pays à risque, allégations de corruption, d'évasion fiscale ou de blanchiment d'argent, autres allégations de violation du Pacte mondial des Nations Unies, etc.).

La liste d'exclusion et la liste des activités sensibles sont revues et mises à jour périodiquement par le Comité d'orientation stratégique du développement durable afin d'affiner les positions et d'anticiper les risques extra-financiers non couverts, au gré des nouvelles situations rencontrées.

E. TAXONOMIE EUROPEENNE ET COMBUSTIBLES FOSSILES

a) Taxonomie européenne

Part des investissements de la société de gestion qui sont destinés à financer des activités alignées sur la taxonomie, ou associés à de telles activités, par rapport au total de ses investissements au 31.12.2024

Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques	Sur la base du chiffre d'affaires	0,59 %
--	-----------------------------------	--------

² Les exclusions s'appliquent aux investissements directs gérés à travers les activités d'investissement et de gestion d'actifs selon les seuils définis dans la politique d'exclusion. Elles s'appliquent sur la base du best effort pour les investissements dans les fonds de fonds.

alignées sur la taxinomie, par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP, avec les pondérations suivantes pour les investissements dans des entreprises :	Sur la base des dépenses d'investissement	1,21 %
--	--	--------

Informations complémentaires sur les exclusions au numérateur et au dénominateur

Part des expositions sur des entreprises financières et non financières non soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:	23,76 %
Part des expositions sur des administrations centrales, des banques centrales ou des émetteurs supranationaux, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP:	O %
Part des produits dérivés, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP.	-0.03 %

Ventilation de l'ICP par objectif environnemental

Part des investissements de la société de gestion qui sont affectés à des activités qui contribuent significativement à l'atteinte des objectifs climatiques

		(1) Atténuation du changement climatique	(2) Adaptation au changement climatique	(3) Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines	(4) Transition vers une économie circulaire	(5) Prévention et réduction de la pollution	(6) Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes
Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques	Sur la base du chiffre d'affaires	0,58 %	0,00 %	0,00 %	0,01 %	0,01 %	0,00 %
qui contribuent significativement à l'atteinte de l'objectif environnemental par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP	Sur la base des dépenses d'investissement	1,21 %	0,01 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

b) Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles

Au 31 décembre 2024, Tikehau IM détient dans ses portefeuilles 0,08 % des montants investis (EUR 20 millions) exposé à 5 entreprises présentes dans l'une ou l'autre des listes GOGEL (Global Oil & Gas Exit List) ou GCEL (Global Coal Exit list) de l'ONG Allemande Urgewald, laquelle fait référence dans le secteur financier. Tikehau IM applique strictement ces listes sans modification des seuils utilisés par l'ONG. Concernant ces positions, au 31 mars 2025, une sortie a déjà été réalisé, deux autres sorties sont prévues également avant la fin de l'année. Enfin pour les deux dernières positions (EUR 6 millions), Tikehau IM a engagé avec les entreprises pour étudier les possibilités d'exemption selon les critères définit par la politique d'exclusion.

Par ailleurs de manière plus large, Tikehau IM reporte, pour l'année 2024, que la part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 de ce règlement est de 2%.

- F. STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DES ARTICLES 2 ET 4 DE L'ACCORD DE PARIS RELATIFS A L'ATTENUATION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE ET, LE CAS ECHEANT, POUR LES PRODUITS FINANCIERS DONT LES INVESTISSEMENTS SOUS-JACENTS SONT ENTIEREMENT REALISES SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS, STRATEGIE NATIONALE BAS-CARBONE MENTIONNEE A L'ARTICLE L. 222-1 B DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT
- a) Politique mise en place en vue d'une sortie progressive du charbon et hydrocarbures non-conventionnels

Tikehau Capital a mis en place une politique d'exclusion relative aux combustibles fossiles, couvrant 100 % des encours gérés ou détenus par Tikehau IM. Cette politique prévoit notamment l'exclusion du charbon et des hydrocarbures nonconventionnels, sur la base des critères définis par l'organisation non gouvernementale Urgewald. Les exclusions sont appliquées immédiatement pour les nouveaux investissements et financements.

Pour plus d'informations sur l'exclusion des combustibles fossiles, veuillez consulter la politique d'exclusion disponible sur le <u>site internet</u> de Tikehau Capital.

b) Un objectif quantitatif à horizon 2030

Conformément à son engagement auprès de NZAM, Tikehau Capital³ a défini un objectif de gestion d'environ 40 % de ses actifs sous gestion (dont ceux de Tikehau IM) en accord avec l'objectif mondial de zéro émission nette d'ici à 2050. Cet objectif est concrétisé par des objectifs intermédiaires pour 2030, définis par classe d'actifs à l'aide du *Net Zero Investment Framework* et de l'initiative *Science Based Targets* (« SBTi ») pour le *Private Equity*.

Objectifs NZAM

Le Groupe a rejoint l'initiative NZAM en mars 2021. Les signataires du NZAM s'engagent à gérer une partie de leurs actifs avec l'objectif mondial d'atteindre zéro émission nette d'ici à 2050. Sur le plan opérationnel, des objectifs intermédiaires à horizon de 2030 sont définis pour ce périmètre d'actifs. Ces objectifs favorisent l'atténuation du changement climatique et sont directement liés à l'objectif de transition des investissements. Ils couvrent la chaîne de valeur du Groupe en aval.

Le 7 mars 2023, le Comité d'orientation stratégique du développement durable de Tikehau Capital a validé les objectifs intermédiaires définis pour chaque ligne de métier, couvrant 39 % des actifs sous gestion du Groupe (au 31 décembre 2022).

Ces objectifs ont été initialement fixés notamment en couvrant les stratégies et les portefeuilles d'actifs de Tikehau IM pour lesquels les données relatives à l'empreinte carbone sont fiables et les méthodes net zéro pertinentes et applicables. Du fait de la croissance des actifs sous gestion sur le périmètre initialement défini, et de l'intégration de nouveaux fonds, au 31 décembre 2024, les objectifs intermédiaires de Tikehau Capital couvrent 44 % des actifs sous gestion du Groupe, dont ceux de Tikehau IM.

Le Groupe vise à augmenter progressivement la proportion d'actifs sous gestion à gérer conformément à l'objectif mondial net zéro au fil du lancement de nouveaux fonds alignés sur ces principes. Le Groupe prévoit de revoir et de mettre à jour périodiquement ses objectifs.

Périmètre des objectifs intermédiaires (actifs sous gestion gérés par le Groupe conformément à l'objectif mondial de zéro émission nette d'ici à 2050)

Indicateur	Au 31 décembre 2022 ⁴	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024
Encours dans le périmètre (€)	15,2 Mds€	18,0 Mds€	21,9 Mds€
Encours dans le périmètre	39 %	42 %	44 %
(% des actifs sous gestion du Groupe)	39 %	42 %	44 %

³ Des objectifs climatiques ont été définis pour Tikehau Capital, et il n'est pas possible de rendre compte des objectifs couvrant uniquement le périmètre de Tikehau IM.

⁴ Les objectifs intermédiaires initiaux fixés en mars 2023 ont été établis sur la base des actifs sous gestion au 31 décembre 2022.

L'approche de la gestion des actifs en ligne avec zéro émission nette se compose d'objectifs intermédiaires pour 2030⁵, qui ont été élaborés en utilisant les méthodes de fixation d'objectifs les plus appropriées pour chaque classe d'actifs. Comme recommandé par la GFANZ, Tikehau Capital prend en compte plusieurs indicateurs pour suivre les progrès réalisés vers les objectifs net zero intermédiaires⁶. Ces indicateurs reflètent la prise de conscience croissante à travers les initiatives d'investissement liées au climat des conséquences induites que pourraient avoir des objectifs basés sur les émissions du portefeuille, notamment la réduction des investissements dans les secteurs à forte intensité d'émissions qui ont besoin de financements pour se décarboner. Tikehau Capital estime que les indicateurs climat continueront d'évoluer au fur et à mesure de l'expérience acquise en matière de financement de la transition.

Un résumé des objectifs est présenté ci-dessous. Une description détaillée des objectifs, du périmètre, des leviers de décarbonation et des actions par ligne de métier est présentée dans la section 4.2.2.5 du <u>Document d'Enregistrement</u> Universel de Tikehau Capital.

Résumé des objectifs intermédiaires de NZAM

Ligne de métier	Type d'objectif	Cadre de définition des objectifs	Description de l'objectif
Capital Markets Strategies	Couverture du portefeuille	Net Zero Investment Framework (« NZIF ») 1.0	50 % des actifs sous gestion considérés comme ayant atteint l'objectif mondial net zéro ou alignés sur l'objectif net zéro d'ici à 2030
Immobilier	Couverture du portefeuille	NZIF 1.0	50 % des actifs sous gestion du périmètre ⁷ considérés comme ayant atteint l'objectif mondial net zéro ou alignés sur l'objectif net zéro d'ici à 2030 ⁸
Private Equity	Couverture du portefeuille	SBT private equity	100 % des sociétés éligibles du portefeuille avec des SBT validés d'ici à 2030
Private Equity, Crédit	Objectif de décarbonation de référence du portefeuille	NZIF 1.0	Réduction moyenne de 8,3 % en glissement annuel du WACI (scopes 1 et 2) sur un portefeuille constant, de 2021 à 2030 (1)

La réalisation de ces objectifs est confrontée à un certain nombre de défis et incertitudes. En particulier, elle passe par une accélération significative de l'action des gouvernements et des entreprises dans tous les secteurs pour atteindre collectivement les objectifs de l'Accord de Paris. Bien que des progrès significatifs aient été réalisés depuis la signature de l'Accord de Paris, la trajectoire actuelle des politiques mondiales semble encore insuffisante pour garantir l'atteinte de ces objectifs⁹. Par ailleurs, des incertitudes demeurent quant à leur évolution et aux efforts nécessaires pour y parvenir.

Les objectifs NZAM du Groupe ont été fixés pour gérer les impacts climat et les risques et opportunités de transition. Cependant, ces objectifs ne sont pas des objectifs de réduction des émissions de GES, ni des objectifs liés à une élévation implicite de la température.

Tikehau Capital considère que la réduction des émissions de GES n'est pas pertinente en tant qu'indicateur cible principale pour ses activités. Tel qu'identifié par l'IIGCC¹0, un objectif de référence de décarbonation du portefeuille (à savoir un objectif de réduction des émissions de GES) « n'est pas destiné à être utilisé ou recommandé pour l'optimisation du portefeuille, la prise de décision d'investissement, ou comme outil de fixation d'objectifs pour réduire les émissions financées par le biais de réductions d'année en année. L'utilisation seule d'indicateurs financés peut conduire à des décisions qui ne sont pas alignées avec les objectifs de zéro émission nette ».

En ce qui concerne les objectifs fixés pour la ligne de métier *Capital Markets Strategies*, aucun objectif de réduction des émissions n'a été défini, car Tikehau Capital considère que cet indicateur ne reflète pas de manière adéquate la décarbonation réelle. La composition du portefeuille d'actions cotées et de titres *fixed income* varie fréquemment, ce qui entraîne des changements dans les indicateurs carbones qui peuvent résulter de différents facteurs tels que des

⁵ À atteindre d'ici le 31 décembre 2029 et à publier en 2030.

⁶ GFANZ 2022, Financial Institution Net-zero Transition Plans – Fundamentals, Recommendations, and Guidance.

⁷ Tous les actifs immobiliers sont inclus (Tikehau IM, Sofidy, IREIT), à l'exception des actifs résidentiels et des fonds gérés pour compte de tiers.

⁸ L'alignement a été évalué sur la base de la consommation d'énergie déclarée et estimée. Une ventilation de l'alignement selon les deux approches est présentée plus bas.

⁹ Programme des Nations unies pour l'environnement (2024). Emissions Gap Report 2024 : Fini l'air chaud... s'il vous plaît ! Avec un profond décalage entre la rhétorique et la réalité, les pays rédigent de nouveaux engagements en matière de climat. Nairobi. https://doi.org/10.59117/20.500. 11822/46404.

 $^{^{10}}$ Institutional Investor's Group on Climate Change, 2024. Net Zero Investment Framework 2.0.

changements de l'exposition sectorielle (par exemple, évolution vers des services et des secteurs à moins forte intensité de carbone), ou des variations de valeur des titres plutôt que d'une décarbonation réelle.

De même, aucun indicateur cible des émissions de GES au niveau du portefeuille n'a été utilisé pour les actifs réels, car un tel indicateur n'encouragerait pas les investissements dans les actifs en transition. Par exemple, un objectif de diminution progressive des émissions de GES au niveau du portefeuille par mètre carré de surface est incompatible avec une stratégie de valeur ajoutée qui investit dans des actifs inefficients avant des rénovations significatives pour améliorer leur performance énergétique.

Concernant le Crédit et le *Private Equity*, l'objectif de référence de décarbonation du portefeuille a été adapté pour supprimer l'effet d'une modification de la composition du portefeuille. À ce titre, il ne répond pas aux exigences d'un objectif de réduction des émissions de GES.

Bien que les objectifs ne soient pas des objectifs de réduction des émissions de GES, Tikehau Capital estime que ses objectifs intermédiaires NZAM sont compatibles avec la limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C alignée sur l'Accord de Paris. En effet, les objectifs de Tikehau Capital ont été fixés à l'aide de deux référentiels parmi les plus utilisés¹¹ pour la fixation d'objectifs applicables aux gestionnaires d'actifs – NZIF et SBT – qui ont pour objectif partagé de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C.

c) Quantification des résultats

La performance par rapport aux objectifs au 31 décembre 2023 est présentée ci-dessous. La performance vis-à-vis des objectifs au 31 décembre 2024 n'est pas disponible au moment de la publication et sera communiquée dans le Climate Report 2024 de Tikehau Capital.

Veuillez noter que des actions ciblées ont été déployées afin de contribuer concrètement à la réalisation de l'objectif fixé. Celles-ci reposent sur trois leviers principaux : la sélection des actifs, l'engagement auprès des sociétés en portefeuille, et la mise en œuvre d'actions directes concernant les actifs immobiliers (mesure de la consommation énergétique et de l'empreinte carbone des bâtiments, réduction de la consommation d'énergie, passage aux énergies renouvelables). Par ailleurs, les progrès sont suivis chaque année, avec ajustement des trajectoires en fonction de l'avancement vers l'objectif.

Capital Markets Strategies

Le statut d'alignement des fonds de *Capital Markets Strategies* dans le périmètre de l'engagement NZAM est résumé dans le tableau ci-dessous. En 2023, les efforts se sont concentrés sur la définition des sources de données utilisés pour définir les catégories « Engagé à s'aligner » et « Aligné ». En 2024, l'attention s'est portée sur l'évaluation des critères de la catégorie « Aligné », bien qu'elle ait été considérée comme moins prioritaire, car les entreprises n'en sont qu'aux premiers stades de leur parcours de décarbonation et il est peu probable qu'un grand nombre d'entre elles remplissent les critères. En conséquence, la part des sociétés alignées sur l'objectif net zéro est de 0 %. Dans l'ensemble, des progrès satisfaisants ont été réalisés vers l'objectif au cours de la première année de mise en œuvre, la part des actifs sous gestion alignés sur l'objectif net zéro étant passée de 9 % à 19 % tandis que la part des actifs sous gestion non alignés a diminué de 52 % à 46 %.

À partir de septembre 2024, des difficultés méthodologiques sont apparues dans l'identification des entreprises alignées sur l'objectif net zéro dans les secteurs à fort impact en raison du manque de données disponibles sur le critère 5 – alignement de l'allocation des fonds propres avec l'atteinte de l'objectif net zéro d'ici 2050¹².

Alignement net zéro des fonds de Capital Markets Strategies du périmètre en pourcentage des actifs sous gestion

Catégorie d'alignement net zéro ¹³	Objectif: 31 décembre 2029	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Net zéro	50 %	0 %	0 %
Aligné		0 %	0 %
En cours d'alignement		19 %	9 %
Engagé à s'aligner		35 %	40 %
Non aligné		46 %	52 %

¹¹ NZAM Target Disclosures Report 2024

 $\underline{\text{https://www.netzeroassetmanagers.org/media/2024/07/NZAM_Target-Disclosures-Report-2024.pdf}$

¹² MSCI, 2024, Steering Toward an Aligned Portfolio.

¹³ Les pourcentages sont calculés sur les fonds du périmètre chaque année, en considérant les actions cotées et les actifs obligataires privés, dans tous les secteurs (hors obligations souveraines, liquidités et instruments dérivés).

Immobilier

L'alignement des actifs sous gestion du périmètre ciblé est résumé dans le tableau ci-dessous. Dans l'ensemble, une progression satisfaisante vers l'objectif a été observée au cours de la première année de mise en œuvre. La part des actifs sous gestion alignés sur l'objectif net zéro (scores PCAF 2 et 4) s'élevait à 26 % au 31 décembre 2023 et 45 % sont en cours d'alignement sur l'objectif net zéro. Les plans d'action définis pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments sont décrits dans le paragraphe suivant et contribueront à augmenter le pourcentage d'actifs sous gestion alignés.

Alignement net zéro des actifs immobiliers inclus dans le périmètre en pourcentage des actifs sous gestion

Catégorie d'alignement net zéro14	Objectif: 31 décembre 2029	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022
Net zéro	50 %	0 %	0 %
Alignés net zéro (score PCAF 2)		12 %	9 %
Alignés net zéro (score PCAF 4)		14 %	16 %
En cours d'alignement		45 %	44 %
Non alignés		21 %	22 %
Actifs vacants		9 %	8 %

Crédit et Private Equity : objectif de décarbonation de référence du portefeuille

À ce jour, la réduction en glissement annuel du WACI a dépassé la valeur ciblée, comme indiqué dans le tableau cidessous.

Intensité carbone moyenne pondérée des fonds Private Equity et Crédit du périmètre NZAM15

Indicateur	Objectif :	Au 31 décembre	Au 31 décembre	Au 31 décembre
	31 décembre 2029	2023	2022	2021
% de réduction annuelle du WACI scope	8,3 % en moyenne	15 % de réduction	33 % de réduction	
1+2 sur un portefeuille constant	sur la période ciblée	du WACI	du WACI	
WACI (tCO₂e/M€ CA) scopes 1 et 2		18	25	39
% de couverture des données d'empreinte carbone		85 %	86%	95 %

Crédit et Private Equity : objectif de couverture du portefeuille

La performance à date est présentée dans le tableau ci-dessous. Le tableau montre une progression satisfaisante vers l'objectif de couverture du portefeuille de *Private Equity*, compte tenu de l'augmentation de la part des sociétés en portefeuille éligibles ayant des SBT validés depuis la mise en œuvre de l'objectif.

Part des sociétés en portefeuille ayant un engagement de fixation ou de validation des SBT dans des fonds de *Private Equity* et de Crédit dans le périmètre NZAM¹6

Ligne de métier	Indicateur	Objectif : 31 décembre 2029	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Private Equity	% de SBTi validés – sociétés en portefeuille éligibles	100 %	31%	0 %	0%
	% de SBTi engagés – sociétés en portefeuille éligibles	-	0 %	0 %	0%
	% de SBTi validés – toutes les sociétés en portefeuille	-	12 %	0 %	0%

¹⁴ Les pourcentages sont calculés en considérant les valeurs liquidatives des actifs dans le périmètre ciblé (hors trésorerie, équivalents de trésorerie et dry powder).

¹⁵ Les chiffres de WACI n'ont pas été ajustés en fonction de l'inflation. Les empreintes carbones estimées ont été exclues de ce calcul. Le dénominateur de WACI (valeur actuelle de l'ensemble des investissements) exclut le dry powder et les sociétés pour lesquelles les données ne sont pas disponibles.

¹⁶ Les pourcentages indiquent la part des entreprises du portefeuille ayant chaque statut cible à la date indiquée. Ces chiffres ont été calculés en utilisant les valeurs liquidatives de ces sociétés en pourcentage du total des actifs sur le périmètre de la cible, hors trésorerie, équivalents de trésorerie et dry powder.

Ligne de métier	Indicateur	Objectif : 31 décembre 2029	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
	% de SBTi engagés – toutes les sociétés en portefeuille	-	13 %	10 %	0 %
Crédit	% de SBTi validés	-	14 %		-
	% de SBTi engagés	-	37 %		-

G. STRATEGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIES A LA BIODIVERSITE

a) Respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992

Les objectifs de la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992 sont les suivants :

- La conservation de la diversité biologique (biodiversité) ;
- L'utilisation durable de ses composantes ; et
- Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Tikehau IM reconnaît que l'effondrement de la biodiversité est une réalité et a son rôle crucial dans le maintien de la vie, la stabilité économique et le soutien de son modèle économique. Conscient que l'effondrement de la biodiversité fait peser des risques importants sur les écosystèmes essentiels aux activités économiques, Tikehau IM intègre les considérations liées à la nature dans le cycle de vie de ses investissements, en appliquant rigoureusement les politiques et les actions stratégiques définies par sa société mère, Tikehau Capital.

Charte d'investissement durable

La Charte d'investissement durable de Tikehau Capital, pleinement applicable à Tikehau IM, comprend une politique sur l'ESG, la biodiversité et le changement climatique qui constitue la colonne vertébrale de la démarche du Groupe en matière de durabilité.

Tikehau Capital a identifié quatre trajectoires pertinentes pour matérialiser son engagement en faveur de la préservation de la biodiversité :

- 1. Investir dans des solutions : allouer des capitaux au financement de solutions contribuant à la conservation et à la régénération de la nature et à la préservation de la biodiversité. En 2021, le Groupe a fixé un objectif de gérer 5 milliards d'euros d'actifs sous gestion dédiés au climat et à la biodiversité d'ici fin 2025. À la fin 2024, le Groupe avait déjà atteint 4,1 milliards d'euros d'actifs sous gestion spécifiquement alloués au climat et à la biodiversité
- 2. Exclusions : renforcer les critères de sélection au regard des impacts négatifs sur la nature et la biodiversité (voir ci-dessous politique d'exclusion et politique de gestion des risques de durabilité)
- Mesure et gestion : réaliser des évaluations pour identifier les impacts sur la nature et la biodiversité (par exemple, analyse de cycle de vie pour les entreprises industrielles, évaluation de l'impact environnemental des projets et des actifs immobiliers);
- 4. Gestion des risques : gérer et atténuer les risques liés à la biodiversité sur le portefeuille du Groupe, en évaluant périodiquement le risque par secteur.

Politique d'exclusion

En 2024, Tikehau Capital a renforcé sa politique d'exclusion, pleinement applicable à Tikehau IM, pour intégrer les zones sensibles en matière de biodiversité en commençant par se concentrer sur l'huile de palme. La production d'huile de palme a des impacts négatifs liés à de multiples enjeux dont (i) des enjeux environnementaux, déforestation et impacts associés sur la perte de biodiversité et le changement climatique, et (ii) des enjeux sociaux, impacts sur les communautés locales, atteintes aux droits fonciers des autochtones, infractions du droit du travail.

Par conséquent, Tikehau IM exclut les investissements dans des sociétés répondant aux trois critères suivants :

- La société exerce une ou plusieurs des activités suivantes : plantation de palmiers à huile, raffinage de l'huile de palme, transformation de l'huile de palme ou négoce d'huile de palme ;
- La société réalise plus de 5 % de son chiffre d'affaires dans les activités ci-dessus ; et

 Moins de 50 % de sa production ou de ses approvisionnements en huile de palme certifiés par la Roundtable on Sustainable Palm Oil (« RSPO »).

Politique de gestion des risques de durabilité

En 2024, Tikehau Capital a mis en place une politique de contrôle des risques de durabilité, pleinement applicable à Tikehau IM, afin de contrôler et de gérer de manière proactive les risques ESG potentiels au sein de ses portefeuilles investis. Cela implique d'identifier les secteurs d'investissement qui nécessitent un examen plus approfondi ou une action en raison de certaines caractéristiques ESG, de l'impact ou de l'évolution de la performance ESG. Les pesticides sont intrinsèquement dangereux et, parmi eux, un nombre relativement faible de pesticides hautement dangereux («HHP») cause des dommages disproportionnés à l'environnement et à la santé humaine, y compris des risques environnementaux graves, une toxicité aiguë et chronique élevée. Les HHP peuvent faire l'objet de restrictions, d'interdictions ou d'éliminations, par exemple via la Convention de Stockholm, la Convention de Rotterdam et le Protocole de Montréal. Le Groupe surveille ses investissements dans des sociétés qui tirent plus de 10 % de leur activité de la production ou de la vente au détail de pesticides.

Charte de la biodiversité dans l'immobilier

En 2023, Tikehau Capital a adopté une charte de la biodiversité, pleinement applicable à Tikehau IM, dédiée à ses actifs immobiliers. Cette charte intègre six principes clés visant à préserver la biodiversité au sein de son portefeuille immobilier:

- 1. Connaître le patrimoine vivant associé au patrimoine immobilier du Groupe.
- 2. Limiter les impacts de ses activités immobilières afin de préserver la biodiversité.
- 3. Faire progresser la valeur écologique de son portefeuille d'actifs.
- 4. Pérenniser l'accueil de la biodiversité sur ses sites en phase d'exploitation.
- 5. Communiquer sur ses engagements pour valoriser ces actions et engager les parties prenantes.
- 6. Intégrer la biodiversité dans la culture d'entreprise de Tikehau Capital pour fédérer ses collaborateurs autour de la protection du vivant.

Cette charte est déclinée opérationnellement sur les actifs immobiliers en fonction de l'étape de la vie de l'investissement (phase d'investissement ou de gestion) et du type de projet (actif en exploitation ou en cours de construction ou de rénovation majeure).

b) Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité

Pour mieux évaluer et réduire les principales pressions et impacts sur la biodiversité, Tikehau IM met en place les actions dédiées suivantes.

Sensibiliser et former les équipes

La Sustainability University de Tikehau Capital est fondée sur des modules ciblés en partenariat avec AXA Climate, répondant au défi critique de l'effondrement de la biodiversité. Ces initiatives visent à renforcer la sensibilisation des employés, en leur donnant les connaissances nécessaires pour intégrer les enjeux de la biodiversité dans la prise de décision à travers les activités d'investissement et opérationnelles. Ces formations ont été rendues obligatoires pour tous les employés de Tikehau IM et devaient être finalisées avant la fin de l'année 2024.

Établir des partenariats adaptés

Tikehau Capital collabore avec des coalitions sectorielles, dont *Natural Capital Investment Alliance* (« NCIA ») et *One Planet Business for Biodiversity* (« OP2B »). Ces partenariats sont essentiels pour encourager les investissements visant à lutter contre la perte de biodiversité, à tirer parti du capital naturel et à promouvoir des pratiques de développement durable.

Travail sur des actions dédiées à l'investissement immobilier

Prévenir les incidences négatives

En phase d'investissement

Le secteur de l'immobilier est un acteur majeur de l'artificialisation des sols. Ainsi, Tikehau IM s'engage à limiter au maximum l'artificialisation des sols et l'étalement urbain en investissant dans des bâtiments déjà construits.

Tikehau IM prend en compte la biodiversité dès la phase d'acquisition. Une grille ESG est utilisée à l'acquisition, qui prend en compte des critères de biodiversité.

Par ailleurs, Tikehau IM s'engage à collecter un maximum d'informations sur la biodiversité auprès du vendeur lors de la phase d'investissement afin de développer des plans d'action efficaces une fois l'actif sous gestion. Tikehau IM s'engage également à fournir cette information aux acquéreurs au moment de la vente afin d'assurer la continuité des actions pour la biodiversité de l'actif.

• En phase de gestion

Lors de la phase de gestion, les engagements de la charte biodiversité se traduisent par des plans d'action différenciés selon les caractéristiques de chaque actif (type de bâtiment, présence d'espaces verts, etc.). Un outil générateur de plan d'action de la biodiversité a été créé afin d'identifier les actions pertinentes pouvant être mises en œuvre sur chaque type d'actif du portefeuille. Cet outil couvre aussi bien les bâtiments en exploitation que ceux en cours de construction ou de rénovation. Pour s'assurer de la bonne mise en œuvre de ces plans d'action, un guide détaillant chaque action a également été réalisé à destination des équipes opérationnelles et des principales parties prenantes.



Ces plans d'action sont déployés différemment selon que l'actif fait l'objet d'un projet de construction ou de rénovation ou qu'il est en exploitation.

Pour les actifs faisant l'objet d'un projet de construction ou de rénovation, Tikehau IM s'engage à ce que le projet privilégie la préservation de la biodiversité, tant dans la conception des bâtiments que dans la gestion du chantier. À cet effet, pour les projets de plus de 2 000 m² et présentant un intérêt écologique significatif, Tikehau IM s'engage à prendre en considération la biodiversité en travaillant avec un consultant environnemental et technique ayant des compétences écologiques. Sur les autres projets, lorsque cela s'avère pertinent, les documents de gouvernance seront transmis aux sociétés travaillant sur le projet (voir ci-dessous – Production d'outils dédiés et formation des équipes) afin de s'assurer de leur alignement avec les engagements de Tikehau IM.

Pour les actifs en exploitation (c'est-à-dire ne faisant l'objet d'aucun projet majeur de construction ou de rénovation), la stratégie est de s'assurer que les parties prenantes ayant un impact sur la biodiversité sur l'actif, tels que les locataires, les gestionnaires immobiliers ou les gestionnaires d'espaces verts, s'alignent sur les engagements de Tikehau IM. Pour y parvenir, l'utilisation de documents de gouvernance est essentielle (voir ci-dessous « Production d'outils dédiés et formation des équipes »).

Production d'outils dédiés et formation des équipes

En 2024, Tikehau IM a travaillé avec un cabinet de conseil spécialisé en biodiversité dans le secteur immobilier, Gondwana, pour définir des outils de gouvernance liés à la biodiversité afin de faciliter le déploiement de la stratégie biodiversité et des plans d'action associés au niveau des actifs. Au total, quatre documents ont été créés pour appuyer chacune des stratégies décrites ci-dessus :

- Cahier des charges pour la gestion des espaces verts: il définit la procédure d'entretien des espaces extérieurs
 et végétalisés comme l'absence de produits phytosanitaires. Pour les actifs comportant des espaces verts, il
 doit être distribué au gestionnaire des espaces verts de l'actif, via le gestionnaire immobilier et/ou le locataire
 selon le titulaire du contrat de gestion des espaces verts;
- Check-list à l'investissement : elle recense les documents clés pour la biodiversité qui doivent être collectés lors de l'achat d'un bien immobilier ou restitués lors de sa vente, comme la liste des équipements écologiques installés (nids, hôtels à insectes, etc.); et
- Cahier des charges pour la conception et la rénovation des espaces verts et charte biodiversité sur les chantiers : ces documents sont spécifiques aux actifs faisant l'objet de projets de construction ou de rénovation, afin d'intégrer la biodiversité dès la conception du projet (par exemple en aménageant des espaces

verts ou en réduisant les pièges à faune) et préserver la biodiversité sur le chantier (par exemple en protégeant les sols et l'environnement ou en créant des habitats temporaires pour la faune et la flore).

Par ailleurs, dans l'éco-guide (guide de bonnes pratiques abordant différents sujets environnementaux comme l'efficacité énergétique) distribué aux locataires, une section dédiée à la biodiversité a été ajoutée, avec des recommandations pour les actifs en exploitation comme par exemple comment rendre le site accueillant pour la faune ou la flore ou comment limiter la pollution lumineuse.

En 2024, Tikehau IM a également organisé des formations pour les équipes immobilières afin de :

- Sensibiliser aux impacts des activités immobilières sur la biodiversité ;
- Présenter la charte Biodiversité définie au niveau du Groupe ;
- Présenter les outils à leur disposition pour déployer la stratégie biodiversité sur les actifs.

Déploiement opérationnel

Comme mentionné ci-dessus, le déploiement opérationnel de cette stratégie est déjà en cours.

En 2025, les équipes de Tikehau IM continueront à travailler sur l'utilisation et le déploiement de ces outils sur les actifs immobiliers afin de s'assurer que les parties prenantes sont alignées sur la stratégie biodiversité de Tikehau Capital.

Cela se traduit par des actions concrètes :

- En phase d'investissement : les équipes d'investissement analysent les actifs en utilisant une grille ESG propriétaire, qui inclut des critères liés à la biodiversité comme l'artificialisation des sols et vérifie si un plan d'action de la biodiversité a été défini pour l'actif;
- En phase de gestion d'actifs :
 - Pour les actifs en exploitation, l'éco-guide a été transmis aux locataires sur 100 % des actifs. Par ailleurs, le cahier des charges relatif à la gestion des espaces verts est en cours de déploiement avec l'objectif d'atteindre 100 % des actifs en 2025;
 - O Pour les actifs ayant un projet de construction ou de rénovation, l'objectif est de maintenir l'artificialisation au minimum. À ce titre, l'artificialisation des sols est suivie sur ces projets. Par ailleurs, comme mentionné précédemment, pour les projets de plus de 2 000 m² et présentant un intérêt écologique significatif, Tikehau IM s'engage à prendre en considération la biodiversité en travaillant avec un consultant environnemental et technique ayant des compétences écologiques. Pour les autres projets, le cahier des charges pour la conception et la rénovation des espaces verts et la charte de la biodiversité sur les chantiers sont transmis aux entreprises qui interviennent sur le projet.

Travail sur des actions dédiées aux investissements en entreprises

La biodiversité fait partie du cadre ESG tout au long du cycle de vie des investissements lorsqu'elle est jugée matérielle. Les facteurs liés à la biodiversité sont pris en compte dès la phase de préinvestissement via l'application des listes d'exclusion au niveau de Tikehau Capital et des fonds, lors de l'exercice de vigilance raisonnable ESG et tout au long de la période de détention. Cette action s'applique à l'ensemble des investissements en entreprises de Tikehau IM.

- Exclusions: évaluation de l'exposition de la société ciblée à la liste d'exclusion sur le secteur de l'huile de palme. En outre, pour certains fonds d'actifs privés, il peut exister des listes d'exclusion plus strictes qui sont également prises en compte au moment de l'investissement.
- Score ESG: notation ESG utilisée par Tikehau IM pour évaluer les risques et les impacts ESG au cours du processus d'investissement; comprend i) l'évaluation de la durabilité d'entreprise (« CSA ») de S&P Global pour les actifs cotés qui incluent des engagements en matière de biodiversité et de déforestation, et l'évaluation des risques liés à la biodiversité, ii) le Provisional CSA Fundamental Score adapté pour les actifs privés non couverts par S&P Global, et iii) un outil de notation ESG exclusif du Groupe pour les CLOs avec une question sur les solutions relatives à la protection des écosystèmes.
- PAI : pour les actifs privés, les critères liés à la biodiversité sont évalués chaque année au travers des campagnes de collecte de données. Ce processus permet à Tikehau IM d'identifier les enjeux émergents, de suivre les progrès réalisés sur les indicateurs clés de performance et de mettre en œuvre des solutions proactives pour atténuer les risques et améliorer les résultats en matière de biodiversité. Tout signal d'alerte identifié déclenche un dialogue avec la société en portefeuille pour résoudre le problème. Pour les actifs côtés, les PAI sur la biodiversité sont basés sur les sources de données SSI et communiqués chaque année.
- Vigilance raisonnable ESG pour l'investissement en Private Equity: l'équipe d'investissement travaille aux côtés d'experts ESG pour conduire une vigilance raisonnable ESG. Pour les cas pertinents et matériels, des évaluations spécifiques de la biodiversité peuvent être menées afin d'identifier les risques, les dépendances

- ou les impacts potentiels. Cela peut donner lieu à la définition d'un plan d'action à déployer post-investissement.
- Indicateurs clés de performance sectorielle pour l'investissement en Crédit: pour les secteurs présentant des risques élevés en matière de biodiversité, tels que l'agroalimentaire, la métallurgie, le textile, Tikehau Capital intègre des KPIs personnalisés dans les SLL afin de générer des améliorations environnementales mesurables et prévenir les externalités négatives. En décembre 2024, 22 KPIs axés sur la biodiversité et la nature ont été mis en œuvre sur l'ensemble du portefeuille de Crédit. Les exemples incluent la réduction de l'utilisation de l'eau, l'augmentation de l'approvisionnement en matières premières biologiques, l'approvisionnement en bois certifié sans déforestation.
- Effort sectoriel pour la ligne de métier *Private Equity*: en complément du processus standard qui inclut la biodiversité comme critère ESG, les équipes d'investissement peuvent identifier des sujets transversaux matériels liés à la biodiversité. Par exemple, dans le cadre de la stratégie aéronautique et défense, la biodiversité a été reconnue comme un sujet susceptible d'avoir un impact matériel. Cet impact est principalement lié à la pollution de l'air et au bruit ainsi qu'à la perturbation potentielle des habitats naturels et de la vie sauvage. Cependant, les sociétés de *Private Equity* en portefeuille sont indirectement exposées à ces impacts négatifs puisqu'elles se situent en amont de la chaîne d'approvisionnement du secteur aéronautique. Certaines entreprises industrielles peuvent également avoir un impact négatif potentiel qui est traité à travers la définition de systèmes de gestion environnementale.
- Effort sectoriel sur les actifs cotés: au sein des *Capital Markets Strategies*, l'approche a été davantage centrée sur des analyses au cas par cas que sur une méthodologie systématique. Pour une sélection d'entreprises dans des secteurs à fort impact sur la biodiversité, comme l'alimentation ou le papier, une analyse des dépendances et impacts à l'aide de données librement disponibles a été réalisée. Ces premiers efforts ont porté sur la manière dont la biodiversité est appréhendée par chaque entreprise, notamment en termes de mesure des impacts et des dépendances et d'évaluation des plans d'atténuation. Les défis liés aux données continuent d'entraver le développement d'une stratégie globale, ce qui rend difficile la définition d'une approche systématique. Au cours de l'année à venir, l'accent sera mis sur des secteurs spécifiques et les pressions sur la biodiversité au sein du portefeuille afin d'identifier les entreprises ayant l'impact le plus significatif sur la biodiversité, l'objectif étant de définir des actions ciblées pour relever ces défis, y compris une analyse approfondie et des efforts d'engagement accrus.

Améliorer l'impact positif grâce aux stratégies de Private Equity dédiées à la décarbonation et l'agriculture régénératrice

En 2022, Tikehau IM a décidé de renforcer sa plateforme d'investissement décarbonation en créant une stratégie de *Private Equity* dédiée à l'agriculture régénératrice. À travers cette initiative, Tikehau IM offre un véhicule d'investissement qui aborde des impacts multidimensionnels tels que le climat, l'eau, la biodiversité, mais aussi des aspects sociaux tels que la santé humaine et les rendements de l'agriculture. La biodiversité fait partie du cadre d'impact et peut être considérée à la fois comme un filtre d'investissement et comme un outil de mesure d'impact.

Le premier investissement est une société contribuant activement à la réduction de l'utilisation des pesticides traditionnels dans l'agriculture conventionnelle avec des solutions plus durables telles que le biocontrôle et les bioengrais. Dans ce contexte, un effort a été déployé pour mesurer les hectares couverts par ces solutions durables. Les résultats ont été communiqués aux investisseurs du fonds dans le cadre du rapport d'impact annuel du fonds.

Enfin, dans le cadre de la marge de diversification de la stratégie de décarbonation, certaines sociétés en portefeuille peuvent avoir des impacts positifs sur la biodiversité liés par exemple à la réduction de l'imperméabilisation des sols.

c) Mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité et, le cas échéant, la manière dont cet indicateur permet de mesurer le respect des objectifs internationaux liés à la biodiversité

En 2024, Tikehau Capital n'a pas choisi d'indicateur d'empreinte biodiversité en raison du manque de maturité des outils actuellement disponibles sur le marché, en particulier pour les marchés privés. Cependant, en 2023, une cartographie a été effectuée avec Gondwana pour identifier les enjeux écologiques au sein du portefeuille immobilier de Tikehau IM, et en 2024, Tikehau IM a réalisé une analyse sur ses secteurs en utilisant la base de données ENCORE, qui évalue la pression moyenne sur la biodiversité par activité (voir ci-dessous « Analyse Gondwana » et « Analyse ENCORE »).

Tikehau IM s'engage à déployer ses meilleurs efforts pour rendre compte des principales incidences négatives ("PAI") sur les facteurs de durabilité mentionnés dans le Tableau 1 et de tout indicateur pertinent des Tableaux 2 et 3 de l'Annexe I de l'Acte Délégué SFDR, y compris "Les activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité", définies comme "La part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones".

Analyse Gondwana

Une cartographie a été effectuée avec Gondwana, cabinet de conseil spécialisé en biodiversité dans le secteur immobilier, pour identifier les enjeux écologiques au sein du portefeuille immobilier de Tikehau IM. Cette analyse a pour objectif d'identifier les actifs les plus exposés à des risques écologiques et de mettre en œuvre des plans d'action.

Un indice d'enjeu écologique a été calculé, à partir de la surface de l'actif et de sa proximité avec une zone protégée. Les données cartographiques des zones protégées sélectionnées pour l'analyse sont issues de la « Base de données mondiale sur les aires protégées ». Celles-ci correspondent à l'ensemble des zones protégées d'habitats naturels en Europe. En complément, pour les actifs situés en France, des données cartographiques sur les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (« ZNIEFF ») ont également été utilisées, issues de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel.

L'indice d'enjeu écologique calculé sur les actifs varie de 0 (enjeux faibles) à 1 (enjeux très forts). Les actifs sont ensuite classés en 4 catégories selon leur indice écologique :



Les résultats de cet exercice sur les actifs de Tikehau IM sont résumés dans le tableau ci-dessous (% en nombre d'actifs immobiliers, portefeuille au 31 décembre 2022) :

	D - Enjeu faible	C - Enjeu modéré	B - Enjeu fort	A - Enjeu majeur
Tikehau IM	50 %	37 %	12 %	1 %

Des ateliers et des entretiens avec les équipes opérationnelles (gestion d'actifs, investissements, finance, etc.) ont suivi pour comprendre ce qui peut être mis en œuvre au sein du portefeuille diversifié du Tikehau IM.

Analyse ENCORE

Tikehau IM a mené une analyse *bottom-up* sur ses secteurs en utilisant la base de données ENCORE, qui évalue la pression moyenne sur la biodiversité par activité.

Les pressions évaluées sont les suivantes¹⁷ :

- Zone exposée à un risque hydrique ;
- Superficie d'utilisation des sols ;
- Superficie d'utilisation des fonds marins ;
- Perturbations (bruit, lumière);
- Émissions de GES :
- Émissions de polluants atmosphériques hors GES;
- Émissions de polluants nutritifs dans l'eau et le sol;
- Émissions de polluants toxiques dans l'eau et le sol;
- Production et rejet de déchets solides ;
- Introduction d'espèces invasives ;

¹⁷ La définition de la pression dans la base de données ENCORE est disponible sur le site suivant : https://encornature.org/en/data-and-methodology/impact-drivers.

- Extraction d'autres ressources abiotiques ;
- Extraction d'autres ressources biotiques (poissons, bois); et
- Volume d'eau consommée.

Ainsi, Tikehau IM a identifié les pressions environnementales potentielles suivantes au 31 décembre 2024 :

- Perturbations par nuisances sonores et lumineuses : environ 13 % des investissements du Tikehau IM
 pourraient potentiellement contribuer à des perturbations liées à des nuisances sonores et lumineuses. Ceci
 est lié aux activités industrielles qui pourraient impacter les écosystèmes environnants;
- Contamination des sols et de l'eau par polluants toxiques : environ 17 % des investissements du Tikehau IM peuvent avoir des implications sur l'émission de polluants toxiques dans les sols et l'eau.

Bien que les résultats offrent quelques éclairages, Tikehau IM reconnaît les limites inhérentes à la granularité des données et à la nature complexe et interconnectée des impacts sur la biodiversité. Ces enjeux soulignent l'importance d'adopter une démarche d'amélioration continue dans l'évaluation et l'atténuation des risques environnementaux.

- H. DEMARCHE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES, NOTAMMENT LES RISQUES PHYSIQUES, DE TRANSITION ET DE RESPONSABILITE LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET A LA BIODIVERSITE
- a) Le processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG

Démarque d'identification des risques à l'échelle de Tikehau Capital

La gestion des risques est au cœur des métiers de Tikehau Capital et le dispositif de gestion des risques et l'organisation du contrôle interne associés sont cruciaux pour aider au mieux la Gérance dans la définition de la stratégie et des objectifs poursuivis par le Groupe et le Conseil de surveillance dans le contrôle permanent de la gestion de la Société.

Le Groupe intègre étroitement la gestion des risques dans ses contrôles internes. Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne du Groupe reposent sur un ensemble de moyens, de procédures et d'actions adaptés visant à s'assurer que les mesures nécessaires sont prises pour identifier, analyser et maîtriser.

La cartographie globale des risques du Groupe et le dispositif de contrôle interne en place intègrent la dimension développement durable et identifie les principaux sujets à suivre :

- (i) Investissement responsable;
- (ii) Changement climatique, biodiversité et environnement durable ;
- (iii) Gestion des talents et diversité;
- (iv) Risques cybersécurité et sécurité des informations.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la CSRD, Tikehau Capital a par ailleurs lancé une évaluation de la double matérialité au début de l'année 2024 afin d'identifier les questions de durabilité les plus importantes pour le Groupe et ses parties prenantes. Les enjeux de durabilité incluent (i) l'impact de l'organisation sur les personnes et l'environnement, ainsi que (ii) les risques ESG et (iii) les opportunités ESG pour le Groupe.

Gestion des risques au niveau de Tikehau IM

Tikehau IM intègre les risques liés à la durabilité de façon structurée et transversale tout au long du cycle d'investissement, comme décrit ci-dessous.

Evaluation préalable à l'investissement

À travers la politique d'exclusion du Groupe, Tikehau IM exclut les secteurs, les types d'activités, les comportements ou les zones géographiques qui comportent un risque de durabilité jugé inacceptable. A ce titre, les équipes d'investissement ont pour charge de vérifier que les investissements ne sont pas soumis à des restrictions prévues dans la politique d'exclusion du Groupe ainsi que les restrictions liées aux contraintes des fonds.

Les risques de durabilité sont ensuite évalués via l'attribution d'un score ESG :

- Concernant les investissements dans des entreprises, les équipes de recherche et d'investissement prennent en compte un socle commun de thématiques ESG. Une note ESG doit être attribuée à chaque entreprise avant investissement afin de refléter les risques et les opportunités liés aux questions ESG. La notation ESG utilisée par Tikehau Capital pour évaluer les risques ESG au cours du processus d'investissement comprend i) l'évaluation de la durabilité d'entreprise de S&P Global pour les actifs cotés ii) le Provisional CSA Fundamental Score adapté pour les actifs privés non couverts par S&P Global. Les évaluations ESG quantitatives sont classées en trois catégories : risque ESG acceptable, risque ESG moyen et risque ESG élevé. Seuls les investissements dans des entreprises présentant un risque ESG acceptable sont autorisés sans approbation interne préalable. Les émetteurs présentant un risque ESG moyen sont soumis à l'examen du groupe de travail Conformité-Risques-ESG, qui émet une recommandation. Les investissements présentant un risque ESG élevé sont exclus.
- Pour les activités immobilières, les équipes d'investissement prennent en compte des thèmes ESG communs. En amont de l'acquisition, une grille d'évaluation ESG doit être complétée pour chaque transaction, afin d'analyser les risques et opportunités liés aux sujets ESG. Bien que l'évaluation puisse varier le fonds, toutes les grilles d'analyse à l'investissement ont été élaborées en collaboration avec un consultant ESG spécialisé en immobilier, en tenant compte des principaux cadres de référence tels que le Global Real Estate Sustainability Benchmark (« GRESB ») ou la Taxonomie européenne. Ces évaluations intègrent 15 à 45 critères ESG, en fonction de la filiale, du fonds et de caractéristiques de l'actif telles que sa typologie ou sa localisation.

En outre, Tikehau IM vérifie les controverses afférentes à l'entreprise. L'objectif est d'identifier les incidents graves réels ou fortement suspectés impliquant l'entreprise, en lien avec les critères de durabilité mentionnés ci-dessus. Le risque net est évalué en fonction des facteurs d'atténuation existants (par exemple, le plan de remédiation mis en place par l'entreprise) et est pris en compte dans la décision d'investissement.

Suivi et engagement pendant la période d'investissement

Private Equity et Crédit

Pour sensibiliser les dirigeants dès les premières étapes de la relation d'investissement, une clause ESG est intégrée dans la mesure du possible dans les pactes d'actionnaires ou dans la documentation de crédit. Cette clause énonce les engagements pris par Tikehau Capital en matière d'investissement responsable et engage les dirigeants à s'inscrire dans une démarche de progrès en fonction de leurs moyens. Au cours des dernières années, les clauses ESG *Private Equity* et Crédit ont été renforcées pour intégrer les engagements climat attendus des sociétés en portefeuille. La clause *Private Equity* prévoit que les entreprises réalisent un bilan carbone et définissent un plan d'action visant à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre selon une trajectoire alignée avec l'Accord de Paris, dans un délai de deux ans suivant l'investissement.

Pendant la durée de détention, les entreprises en portefeuille font l'objet d'une revue annuelle de leur performance ESG à travers un questionnaire. Grâce aux réponses des entreprises, Tikehau IM est en mesure d'identifier les risques sur des facteurs ESG. Le cas échéant, les équipes d'investissement et l'équipe ESG peuvent être amenées à engager un dialogue avec les entreprises afin d'identifier les stratégies de maîtrise des risques en place. Par exemple, les sociétés sont incitées à formaliser des codes d'éthique pour encourager l'éthique dans leurs affaires.

L'équipe Crédit se positionne également en partenaire des entreprises dans lesquelles elle investit. Les équipes d'investissement influent sur l'intégration de critères de durabilité dans les modèles d'affaires en indexant le coût du crédit à la réalisation d'indicateurs clés ESG négociés en amont avec les entreprises. C'est le principe des Sustainability Linked Loans (« SLL ») (également appelé ESG ratchet) qui intègrent un mécanisme d'ajustement des taux d'intérêt des crédits à la hausse et à la baisse en fonction de l'atteinte de critères ESG spécifiques.

Enfin l'équipe Private Equity travaille en étroite collaboration avec les sociétés en portefeuille pour développer des feuilles de route de développement durable sur mesure. Des objectifs sont définis en fonction de l'activité, de la taille et de la situation géographique de chaque entreprise. Selon le niveau de proximité des équipes avec le management et les caractéristiques des transactions, les équipes d'investissement peuvent également siéger au sein des instances de gouvernance des entreprises en portefeuille. Les sujets ESG les plus importants sont inclus selon une fréquence au moins annuelle à l'ordre du jour de telles instances.

Capital Markets Strategies

Au sein de la ligne de métier *Capital Markets Strategi*es, les profils ESG des entreprises investies sont revus annuellement. Un suivi continu des controverses est également réalisé en s'appuyant sur les données de fournisseurs de données externes. Les cas les plus sévères sont revus par un comité composé de représentants des équipes conformité, risque et ESG et, le cas échéant, un engagement avec l'entreprise investie est réalisé afin d'étudier les actions correctrices mises en place.

Immobilier

Pour les activités immobilières, les gestionnaires immobiliers externes suivent des indicateurs ESG au niveau des actifs, que les équipes de Tikehau IM analysent au moins une fois par an. Afin de faciliter et fiabiliser la collecte de données, des clauses ESG sont intégrées dès que possible dans les baux des preneurs et/ou dans les contrats des gestionnaires immobiliers externes.

Pendant la phase de détention des actifs immobiliers, les équipes de gestion ont pour objectif d'identifier et de mettre en œuvre des axes d'amélioration pertinents afin d'améliorer la performance extra-financière des actifs immobiliers sous gestion.

b) Une description des principaux risques en matière ESG pris en compte et analysés

Tikehau IM évalue principalement l'exposition aux risques liés au climat et à la nature au niveau des investissements et des portefeuilles des fonds qu'elle gère. Fin 2022, Tikehau Capital a mandaté AXA Climate pour développer un outil de screening sectoriel d'évaluation des risques physiques et de transition liés au changement climatique à horizon 2030 et 2040 en se fondant sur des scénarios élaborés en fonction de leur pertinence pour le risque étudié :

- L'analyse des risques physiques est basée sur le scénario de changement climatique le plus pessimiste, le Representative Concentration Pathway (« RCP ») SSP5 8.5 du GIEC. Ce scénario devrait entraîner un réchauffement de 5 ° C au-dessus des niveaux préindustriels en 2100 ;
- L'analyse des risques et opportunités de transition (risques réglementaires, technologiques, de marché et réputationnels) prend en compte les scénarios (i) Net Zero 2050 du réseau pour verdir le système financier (Network for Greening the Financial System ou « NGFS ») et (ii) « Contributions déterminées au niveau national » (Nationally Determined Contributions ou « NDC », comprenant les politiques nationales annoncées d'ici à 2030) du réseau NGFS. Le NGFS a pour objectif de renforcer le système financier dans la gestion des risques liés au changement climatique.

L'analyse des risques liés à la nature couvre trois types de risques :

- Les risques physiques liés à la nature résultant de la dépendance à l'égard de la nature et survenant lorsque les systèmes naturels sont dégradés, en raison de l'impact d'événements climatiques (par exemple, des inondations) ou de l'effondrement des services écosystémiques;
- Les risques de transition liés à la nature résultant de l'évolution du paysage réglementaire, politique ou sociétal :
- Les risques systémiques résultant de la défaillance de l'ensemble du système, des pertes en cascade empêchant un retour à la normale des systèmes après un choc (par exemple, la perte d'une espèce clé entraînant la perturbation d'un écosystème).

L'analyse concerne 21 secteurs d'activité économique, issus d'une consolidation des catégories industrielles de Moody's. Le niveau de risque de chaque secteur est évalué en tenant compte de l'exposition et de la vulnérabilité du secteur à ces risques, en mettant l'accent sur l'Europe étant donné la concentration des actifs gérés par le Groupe dans cette région. Les secteurs ont été classés sur une échelle de risque à quatre niveaux : faible, moyen, élevé et très élevé. À noter que cette étude est réalisée à niveau sectoriel et ne prend ni en compte la localisation des actifs, ni leurs facteurs d'atténuation.

c) Une indication de la fréquence de la revue du cadre de gestion des risques

La revue des risques majeurs est analysée annuellement par le Comité d'audit et des risques. Les travaux présentés à ce Comité sont fondés sur l'appréciation du dispositif de contrôle interne et la promotion de la culture du Groupe, ancrée sur l'optimisation du dispositif de gestion des risques. La synthèse de ces travaux a été présentée au Conseil de surveillance de la Société lors de sa réunion du 6 décembre 2024.

d) Un plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière ESG pris en compte

Tikehau IM réduit son exposition aux risques ESG prioritaires en intégrant systématiquement des critères ESG à chaque étape de son processus d'investissement. Le Groupe applique une politique d'exclusion stricte sur les secteurs les plus controversés, réalise une analyse ESG avant chaque investissement et met en place un suivi régulier des sociétés en portefeuille. Cette démarche s'accompagne d'un engagement actif auprès des entreprises, notamment à travers l'inclusion de clauses ESG dans les pactes d'actionnaires ou la documentation de crédit, la fixation d'objectifs de réduction d'empreinte carbone et le dialogue continu avec les parties prenantes. Pour plus d'informations sur les politiques en matière de durabilité au niveau de Tikehau IM, veuillez-vous référer au site internet de Tikehau Capital.

En parallèle, Tikehau IM investit dans des fournisseurs de données, des partenariats stratégiques et des logiciels internes, afin d'optimiser la collecte des données des sociétés en portefeuille et d'améliorer la modélisation des risques climatiques.

Ces plans d'action sont soumis à une réévaluation périodique afin d'intégrer les évolutions réglementaires, les meilleures pratiques du secteur et les retours de ses parties prenantes, dans une démarche d'amélioration continue.

e) Une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques en matière ESG

Comme précisé ci-dessus, Tikehau IM évalue principalement l'exposition aux risques liés au climat et à la nature au niveau des investissements et des portefeuilles des fonds gérés par Tikehau IM. En février 2025, cette analyse a été mise à jour sur la base de la répartition sectorielle des actifs sous gestion du Groupe au 31 décembre 2024 telle que présentée dans le tableau ci-dessous.

Analyse sectorielle de l'exposition aux risques liés au climat et à la nature au niveau de Tikehau IM

Risque étudié	Indicateur
Risques physiques liés au changement climatique	D'ici à 2030, le secteur le plus à risque identifié est l'industrie agroalimentaire qui représente environ 2 % des actifs sous gestion de Tikehau Capital. Les secteurs finaux immobiliers, <i>high tech</i> , santé, bâtiment et travaux publics (« <u>BTP_»</u>) et biens de consommation, qui sont des secteurs classés avec un niveau de risque moyen, représentent environ 67 % des actifs sous gestion de Tikehau Capital.
Risques de transition liés au changement climatique	D'ici à 2030, les secteurs les plus à risque concernent le secteur des transports, l'automobile, le BTP, l'aérospatiale et défense, l'électricité et les énergies non renouvelables et représentent environ 12 % des actifs sous gestion de Tikehau Capital. Les risques récurrents de transition identifiés sont particulièrement liés au respect des politiques et environnements juridiques ainsi qu'aux enjeux technologiques de mise en œuvre.
Risques liés à la nature	Les secteurs les plus à risque (tous de niveau moyen) sont les secteurs agroalimentaires, sidérurgiques et miniers, qui représentent environ 2 % des actifs sous gestion de Tikehau Capital.

Des évaluations plus détaillées seront menées, le cas échéant, sur les secteurs identifiés comme étant fortement exposés aux risques matériels.

Focus: Immobilier

Risques climatiques

En 2024, le Groupe a renforcé sa méthode d'évaluation des risques climat liés à ses actifs immobiliers. Précédemment, l'analyse portait principalement sur l'exposition¹⁸ des actifs aux risques climat. Cependant, Tikehau Capital a souhaité enrichir cette approche en évaluant également la vulnérabilité des actifs à ces risques. Pour développer cette méthodologie, Tikehau Capital a mandaté la société conseil ESG Wild Trees, retenu pour son expertise des pratiques ESG et de l'adaptation au changement climatique pour le secteur de l'immobilier.

Cette méthodologie permet d'évaluer les risques climat sur l'ensemble des actifs du portefeuille, en tenant compte de tous les risques identifiés par la Taxonomie européenne et pertinents pour l'immobilier.

Pour l'ensemble des indicateurs de risques présentés ci-dessous, la méthodologie s'appuie sur l'outil R4RE fourni par l'Observatoire de l'Immobilier Durable. Le scénario du GIEC utilisé est le SSP5 - 8.5, qui est le scénario de changement climatique le plus pessimiste. L'horizon de calcul par défaut est fixé à 2050, conformément à la Taxonomie européenne.

Les scores d'exposition varient selon que l'actif est situé en France ou dans le reste de l'Europe. En effet, l'exposition a été analysée à l'aide de deux modèles différents, l'un pour la France et l'autre pour le reste de l'Europe. Le modèle France fournit des évaluations plus fines, car les calculs d'exposition en France sont basés sur un plus grand nombre d'indicateurs détaillés.

Pour les scores de vulnérabilité, des calculs d'aléas manquants ont été développés par Wild Trees, ainsi que des profils type pour les actifs immobiliers. Ces profils, qui prennent en compte des facteurs tels que la typologie de l'actif et permettent d'en déduire des caractéristiques techniques qui sont cruciales pour l'évaluation de la vulnérabilité telles que la présence d'un sous-sol, les matériaux utilisés pour la façade ou le type de système de climatisation/chauffage.

¹⁸ L'exposition aux risques climatiques fait référence à l'emplacement de biens immobiliers (maisons, bâtiments, etc.) dans des zones sujettes à des événements climatiques extrêmes, tels que des inondations ou des tempêtes. La vulnérabilité concerne la capacité de ces biens à résister à l'impact de ces risques, compte tenu de facteurs tels que la qualité de la construction, les dispositifs de protection ou les mesures d'adaptation en place.

Les scores d'exposition et de vulnérabilité sont combinés en un score de risque global. Ces scores de risque sont ensuite classés sur une échelle à cinq niveaux allant de « très faible » à « très élevé » afin de faciliter l'interprétation des données.

Il est important de noter que cette approche ne mesure pas un risque de perte de valeur d'un actif, mais évalue plutôt la probabilité de survenance du risque, notamment en termes d'exposition et de vulnérabilité.

Les résultats de l'exercice sont résumés dans les tableaux ci-dessous. Les chiffres affichés sont les scores de risque, c'est-à-dire la combinaison des scores d'exposition et de vulnérabilité des actifs. Les risques retenus sont les risques de vagues de chaleur, de fortes précipitations et d'inondations, et de sécheresses qui sont considérés comme les plus matériels pour le patrimoine immobilier de Tikehau IM:

Part des actifs immobiliers en France exposés aux aléas climatiques en 2050 (SPP5 - 8.5), en pourcentage des actifs sous gestion

Risque	Risque faible ou très faible	Risque moyen	Risque élevé ou très élevé
Vagues de chaleur	1 %	5 %	94 %
Fortes précipitations et inondations	5 %	21 %	74 %
Sécheresses	17 %	14 %	69 %

Analyse de janvier 2025 sur les actifs au 31.12.2024 - source Wildtrees, taux de couverture de 99 %.19

Part des actifs immobiliers en Europe (hors France) exposés aux aléas climatiques en 2050 (SPP5 - 8.5) en pourcentage des actifs sous gestion

Risque	Risque faible ou très faible	Risque moyen	Risque élevé ou très élevé
Vagues de chaleur	1 %	33 %	66 %
Fortes précipitations et inondations	22 %	29 %	49 %
Sécheresses	52 %	1%	48 %

Analyse de janvier 2025, sur les actifs au 31.12.2024 - source Wildtrees, taux de couverture de 84 %.20

Concernant le risque lié aux vagues de chaleur, les niveaux de risque majoritairement « élevés » ou « très élevés » s'expliquent en partie par le fait que, dans le scénario SSP5 - 8.5, la projection d'exposition aux vagues de chaleur est élevée dans la majeure partie de l'Europe d'ici à 2050. Cela est encore amplifié par les hypothèses prudentes prises sur les caractéristiques des bâtiments dans les profils d'actifs. L'exposition aux fortes précipitations et aux inondations varie de « faible » à « très élevée », ce qui s'explique principalement par la forte vulnérabilité moyenne du portefeuille, résultant d'hypothèses prudentes dans les profils d'actifs.

Afin de suivre l'exposition et la vulnérabilité de son portefeuille aux risques climat, Tikehau Capital continuera à réaliser chaque année une évaluation des risques physiques liés au climat sur son portefeuille. Depuis fin 2023, Tikehau Capital réalise également une évaluation systématique des risques physiques liés au climat lors de l'acquisition de nouveaux actifs immobiliers.

En 2025, Tikehau Capital continuera à travailler à la définition de plans d'action pour atténuer les risques physiques prioritaires. Ces plans s'appuieront sur les résultats de l'analyse présentée ci-dessus, en mettant l'accent sur la priorisation des actifs les plus sensibles aux risques climat.

Risques de transition

Tikehau IM a pu identifier quatre risques de transition significatifs pour son activité.

Ces risques de transition sont décrits ci-dessous, ainsi que les actions que Tikehau IM a déjà mises en œuvre ou prévoit de déployer à court terme pour les atténuer.

¹⁹ Certains actifs ne sont pas couverts par l'analyse pour les raisons suivantes : (i) actifs non localisés par R4RE (adresses imprécises), (ii) actifs localisés, mais pas d'analyse de risque retournée par l'outil. Les actifs hors périmètre R4RE (Europe uniquement) n'ont pas été pris en compte dans le calcul du taux de couverture.

²⁰ Certains actifs ne sont pas couverts par l'analyse pour les raisons suivantes : (i) actifs non localisés par R4RE (adresses imprécises), (ii) actifs localisés, mais pas d'analyse de risque retournée par l'outil. Les actifs hors périmètre R4RE (Europe uniquement) n'ont pas été pris en compte dans le calcul du taux de couverture.

Catégorie de risque	Risques pour Tikehau IM	Actions d'atténuation
Réglementaire	Renforcement des réglementations et des exigences de reporting sur les sujets ESG	 Création et utilisation d'une grille d'investissement ESG propriétaire pour garantir la conformité aux réglementations et pratiques de marché lors des acquisitions. Création et utilisation d'un outil dédié à la collecte de données pour le reporting ESG. Création d'un outil de calcul automatisé des émissions de GES. Intégration de l'outil de reporting ESG et de l'outil de calcul de l'empreinte carbone dans les systèmes de gestion des données du groupe Tikehau Capital pour automatiser l'analyse, le traitement et la consolidation des données ESG. Projet en cours, livraison prévue en 2025.
Réglementaire	Renforcement des normes de construction et des réglementations sur l'efficacité énergétique	 Collecte des données sur les certifications de performance énergétique (EPC). Analyse et suivi des émissions de carbone du portefeuille par rapport aux trajectoires de décarbonation 1,5°C du CRREM. Réalisation d'audits énergétiques sur certains actifs français soumis au Décret Tertiaire, avec définition de plans d'action pour réduire les consommations d'énergie et donc les émissions de GES. Utilisation d'outils de gouvernance (éco-guides, baux verts ou clauses dans les contrats de gestion immobilière) pour garantir l'adhésion des parties prenantes externes avec le contrôle opérationnel des bâtiments à la stratégie de Tikehau Pour certains actifs en développement ou en rénovation, le projet inclut un plan d'action pour l'efficacité énergétique.
Marché & technologique	Obsolescence des bâtiments en raison de l'augmentation des coûts des combustibles fossiles et des prix du carbone	 Les coûts croissants des combustibles fossiles et des prix du carbone peuvent augmenter les dépenses d'exploitation des actifs et accroître le risque d'obsolescence des bâtiments. Les actifs de Tikehau IM, situés dans des pays aux réglementations strictes (comme le Décret Tertiaire en France), peuvent subir une dévaluation potentielle en raison de l'évolution des préférences des locataires pour des bâtiments économes en énergie. L'introduction potentielle de taxes carbone pourrait également affecter la rentabilité à court et long terme.
Réputation	Perte de confiance des investisseurs ou des locataires	Mesures d'atténuation décrites ci-dessus : intégration des facteurs ESG dans les processus d'investissement et de gestion des actifs, ainsi que les efforts pour des stratégies de décarbonation des actifs. Transparence : communication des actions de Tikehau IM à travers des publications telles que cette annexe à l'Article 29 ou les rapports périodiques SFDR pour les fonds Article 8 et 9.

Risques liés à la biodiversité

Voici les risques identifiés pour les actifs immobiliers de Tikehau IM:

- Réduction de la stabilisation de masse et du contrôle de l'érosion :
 - Le capital naturel et les services écosystémiques contribuent à maintenir et réguler l'état de l'environnement, y compris la stabilité des sols.
 - Le secteur immobilier, en raison de son empreinte foncière élevée, peut augmenter les vulnérabilités des actifs face à la dégradation de ces services.
- Rareté des matières premières et de la biomasse :
 - Le secteur immobilier dépend de l'état du capital naturel (ex. présence d'eau propre, zones naturelles telles que forêts ou parcs), car la valeur des biens peut être affectée par la dégradation des écosystèmes.
- Catastrophes naturelles plus fréquentes et plus intenses

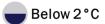
Focus: Capital Markets Strategies

Pour les fonds de *Capital Markets Strategies* gérés par Tikehau IM, une analyse a été menée afin d'évaluer les impacts du changement climatique sur la valorisation du portefeuille selon différents scénarios de réchauffement climatique jusqu'en 2050. Une projection a ainsi été réalisée à partir de la situation initiale arrêtée au 31 décembre 2024. Cette projection intègre 3 scénarios de changements climatiques et un scénario de référence, issus des scénarios publiés par l'ACPR en juillet 2023 et du NGFS en novembre 2024.

Les quatre scénarios retenus



Scénario fictif, qui n'intègre pas d'impact lié au climat, ni physique ni lié aux politiques de transition.



Ce scénario appartient à la catégorie "orderly", simule des politiques climatiques qui s'implémentent graduellement et conduisent à limiter le réchauffement climatique à 2° à horizon 2100 avec 67% de probabilité.

Delayed transition

Les émissions annuelles de gaz à effet de serre ne diminuent pas avant 2030. Des politiques strictes sont mises en oeuvre de manière non anticipée et désordonnée.



Ce scénario simule des impacts physiques très importants et des politiques de transition brutales et rapides. Les variables de ce scénario court terme ont été prolongées jusqu'en 2050 en supposant un retour sur les niveaux du scénario baseline

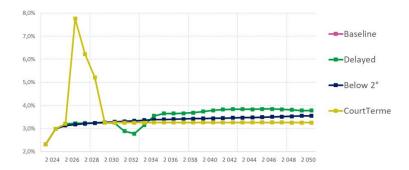
Source Solfica

Ces quatre scénarios se déclinent en hypothèses présentées ci-après :

- Scénario de référence, le baseline: le scénario baseline est proche du scénario économique de base publié
 par le FMI. Ce scénario ne supporte aucun coût de transition puisqu' aucune politique spécifique au risque
 climatique n'est menée, et aucun impact financier des risques physiques n'est pris en compte. Ce scénario est
 un scénario fictif
- Below 2°C: ce scénario présente des niveaux de chocs de marché plutôt limités en comparaison des deux scénarios delayed transition et surtout court terme, notamment sur les actifs risqués. Mais l'ACPR a publié ce scénario qui s'apparente au scénario de référence de l'Accord de Paris et il avait été retenu lors de l'exercice précédent.
- **Delayed transition**: le scénario *delayed transition*, comme son nom l'indique, consiste en une prise en compte tardive des réalités climatiques, à partir de 2031 uniquement, moment à partir duquel les taux d'Etat se tendent. En conséquence, les entreprises en perçoivent les effets négatifs, dans un mouvement d'intensité plus progressive et beaucoup plus modeste que dans le scénario court terme.
- Scénario de transition brutale et immédiate, le court terme : dans le scénario court terme, les conséquences financières d'une transition brutale sont marquées mais éphémères sur les actifs risqués. Les principaux impacts climatiques sont financés par les budgets des gouvernements, ce qui explique le niveau subitement élevé des taux d'Etat. La situation économique suivant le choc se dégrade considérablement, ce qui conduit les taux à la baisse tandis que les spreads restent à des niveaux élevés. Les bénéfices de la transition climatique se répercutent ensuite dans l'économie et permettent d'améliorer les situations des entreprises et des Etats. Ce scénario est calqué sur le scénario court terme utilisé pour l'exercice 2023, avec des variables financières actualisées au 31 décembre 2024.

Les trois scénarios baseline, delayed transition et below 2° présentent des profils très similaires en matière d'évolution des taux. Seul le scénario de court terme est plus marqué mais sur une courte période, comme l'illustre le graphique de l'évolution des taux swap 1 an ci-dessous :

Evolution des taux swap euro 1 an



Source Solfica, Actif au 31.12.2024

Les politiques financières simples suivantes ont été retenues :

- Maintien des allocations sur les classes d'actifs liquides par secteurs et par zones géographiques;
- Maintien des durations des portefeuilles obligataires ;
- Pas de dégagement volontaire de plus-values latentes ;
- Pas de prise en compte d'hypothèses de business plan.

Paramétrages spécifiques des projections :

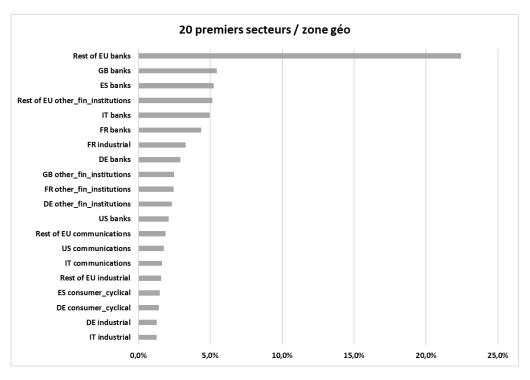
- Les projections du portefeuille sont réalisées en pas annuel, c'est pourquoi les coupons des titres en portefeuille, lorsqu'ils sont perçus en fréquence trimestrielle, sont annualisés. Ce paramétrage est uniquement visible dans la situation initiale du portefeuille, dont la valorisation est ainsi légèrement réhaussée des coupons courus supplémentaires.
- Dans le scénario court terme, les taux augmentent très fortement entre 2026 et 2027, c'est ainsi que le taux swap 1 an progresse de 3.2 % à 7.8 %. En conséquence, les titres subordonnés perpétuels sont supposés ne pas rembourser à leur date de call. Les remboursements sont ainsi repoussés en 2029, année à partir de laquelle les taux se normalisent avant de revenir à 3.25% l'année suivante.

Le portefeuille au 31 décembre 2024 est composé comme suit :

Classes d'actifs	Valeur de réalisation (%)	Valeur de réalisation euros (Md€, coupons courus inclus)
Obligations d'entreprises	90,9 %	5, 4
Actions	3,0 %	0,2
Trésorerie et prêts	6,1 %	0,4
Total	100 %	6,0

La duration initiale du portefeuille est estimée à 1,4. Avec les hypothèses retenues dans le scénario court terme, la duration passe à 2,8.

La répartition du portefeuille obligataire par secteur et pays, pour les 20 premières positions représente plus de 75 % de l'actif.



Source Tikehau IM, Actif au 31.12.2024

Le portefeuille comporte 63 % de banques et institutions financières qui sont des secteurs faiblement exposés aux impacts des scénarios de stress climatiques.

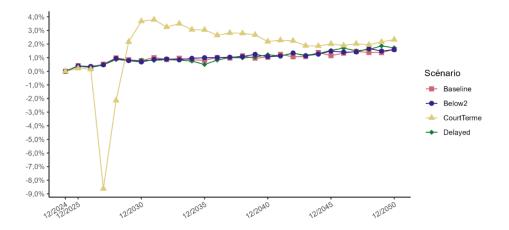
Le tableau ci-après présente les pires écarts de valeurs de marché du portefeuille entre les 3 scénarios climatiques et le scénario de référence.

Scénario	Pire année	Différence par rapport au niveau de référence
Below 2°	2033	-0,5 %
Delayed transition	2035	-0,5 %
Court terme	2027	-8,9 %

Les chocs de marché dans le scénario *delayed* ne sont pas assez marqués pour avoir une influence sur les résultats, compte tenu de la faible duration du portefeuille. Seul le scénario court terme a un impact sur les valorisations financières, impact fugace, encore une fois en raison de la duration faible de l'actif.

Le graphique ci-après retrace l'évolution du taux de plus-values latentes du portefeuille global de Tikehau IM sur l'horizon de projection.

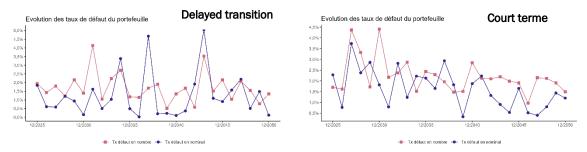
Evolution des taux de plus ou moins-values latentes du portefeuille selon les différents scénarios climatiques



Source Solfica, Actif au 31.12.2024

Le choc de *spread* est significatif en 2027 dans le scénario court terme et conduit à des moins-values latentes globales avec une perte de 8.6 % du portefeuille. De même, des taux de défaut un peu plus importants sont enregistrés. Les entreprises présentent ensuite des profils financiers plus favorables dans ce nouveau contexte économique, ce qui explique le resserrement tendanciel des *spreads*, puis une stabilisation à partir de 2038.

Les graphiques ci-après présentent les taux de défaut des scénarios delayed transition et court terme du portefeuille, en nombre de défauts et en montant de nominal rapporté au total.



Source Solfica, Actif au 31.12.2024

Les scénarios *delayed transition* et court terme enregistrent des défauts importants au cours de la projection, en cohérence avec la hausse des spreads à partir de 2031 dans le scénario *delayed transition*, en nombre, et en 2027 dans le scénario court terme. Les *spreads* restent à des niveaux élevés plusieurs années ensuite.

Synthèse des résultats

- Les projections conduisent à des résultats assez proches de ceux de l'exercice de stress test climatique réalisé l'année dernière sur les scénarios below 2° et delayed transition.
- Le scénario court terme quant à lui enregistre un choc de valorisation beaucoup plus fort que l'an passé. C'est la conséquence des hypothèses sur les obligations perpétuelles, qui réhausse la sensibilité du portefeuille aux taux et aux spreads. La valorisation du portefeuille s'améliore nettement après le choc, la duration du portefeuille baisse en même temps que les taux à mesure que les obligations callables remboursent. En complément, le portefeuille bénéficie de niveaux de taux de réinvestissement plus élevés que l'an passé.
- Les différences entre les scénarios sont surtout visibles sur le taux de plus-value latente. Dans le scénario court terme, les plus-values latentes dépassent celles des autres scénarios dès 2029, après un choc assez marqué en 2027.

f) Une indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats

En 2024, une évolution méthodologique majeure dans le cadre de la gestion des risques de durabilité a été portée par la mise en œuvre de la directive CSRD, et en particulier par l'introduction de l'analyse de double matérialité impliquant

à la fois les parties prenantes internes et externes. Cette concertation a permis d'affiner la cartographie des risques de durabilité et de prioriser les enjeux matériels.

Par ailleurs, les actions listées ci-dessous ont été mises en œuvre par Tikehau IM en 2024 afin de soutenir le processus d'investissement tout en respectant les caractéristiques ESG :

- Amélioration de l'analyse ESG: initialement réalisée en interne, la notation ESG utilisée pour évaluer les risques ESG au cours du processus d'investissement comprend dorénavant i) l'évaluation de la durabilité d'entreprise de S&P Global pour les actifs cotés ii) le Provisional CSA Fundamental Score adapté pour les actifs privés non couverts par S&P Global;
- Amélioration de l'outil de suivi des indicateurs carbone, avec la création d'un "tableau de bord carbone" permettant d'automatiser le calcul de divers indicateurs carbone au niveau des fonds et des indices de référence, et d'améliorer l'analyse de performance;
- Création d'un comité de suivi et de revue des controverses, incluant les équipes de gestion, la recherche, les équipes ESG, compliance et risques.

Focus: Immobilier

 Evaluation des risques climat: intégration de la vulnérabilité des actifs aux risques climat avec l'aide du cabinet de conseil ESG Wild Trees.

Focus: Capital Markets Strategies

- Déploiement d'un outil de pilotage des contraintes ESG à destination des équipes de gestion leur permettant de suivre au quotidien l'ensemble des ratios extra financiers des fonds;
- Ajout de nouveaux fournisseurs de données externes pour le suivi des exclusions.
- Automatisation des contrôles permettant d'identifier les entreprises soumises à des exclusions sectorielles ou liées à des controverses

II. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU REGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019

A. RESUME DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE

Tikehau IM (LEI: 9695008ZSNJ7URJK4A27) prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de Tikehau IM.

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Les PIN de cette déclaration sont présentées par catégorie d'investissement, comme décrit dans la réglementation. Les catégories d'actifs suivantes sont prises en compte par Tikehau IM :

- Les indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés ;
- Les indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux;
- Les indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers

B. DESCRIPTION DES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE

Tableau 1 Indicateurs concernant les principales incidences négatives

Indicateurs applic	Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés							
Indicateur d'incic la durabilité	lences négatives sur	Element de mesure	Incidences 2024	Incidences 2023	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante		
INDICATEURS CLI	MATIQUES ET AUTRES	INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIR	RONNEMENT					
		Émissions de GES de niveau 1	597 991	312 507	Taux de couverture 2024 : 66% Source :	Intégration ESG pré-investissement : inclus dans la notation ESG et dans les due		
		Émissions de GES de niveau 2	208 822	132 860	- Les données des scopes 1, 2 et 3	diligence		
	1. Émissions de	Émissions de GES de niveau 3	10 294 610	4 452 297	couvrant les actions cotées et les obligations d'entreprises proviennent	Suivi ESG post-investissement : questionnaires ESG annuels		
	GES	Émissions totales de GES	11 101 422	4 897 664	d'ISS et représentent les données d'émissions de 2023. - Pour les fonds privés de crédit, les sociétés en portefeuille réalisant leur	Engagement ESG: définition de feuilles de route ESG pour le <i>Private Equity</i> et mise en place de <i>Sustainability Linked Loans</i> pour certains investissements en dette privée		
Émissions de gaz à effet de serre	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	288	336	propre bilan carbone en 2024 ont communiqué leur empreinte carbone via la campagne annuelle de reporting ESG. Pour les stratégies de private equity, ERM et Carbometrix ont été engagés pour évaluer l'empreinte carbone des sociétés en portefeuille sur l'année civile 2024. Pour les sociétés en portefeuille réalisant leur propre bilan carbone en 2024, celui-ci a été déclaré à l'occasion de la campagne annuelle de reporting ESG.	Intégration ESG pré-investissement : inclus dans les due diligence Suivi ESG post-investissement : questionnaires ESG annuels Engagement ESG : définition de feuilles de route ESG pour le Private Equity et mise en place de Sustainability Linked Loans pour certains investissements en dette privée.		
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	836	523		Intégration ESG pré-investissement : inclus dans les due diligence Suivi ESG post-investissement : questionnaires ESG annuels Engagement ESG : définition de feuilles de route ESG pour le Private Equity et mise en place de Sustainability Linked Loans pour certains investissements en dette privée		
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	2%	0%	Taux de couverture 2024 : 63% Source : - Les données couvrant les actions cotées et les obligations d'entreprises proviennent d'ISS et représentent les données d'émissions à partir de 2023 Pour les fonds privés de crédit, les sociétés en portefeuille réalisant leur	Politique d'exclusion: exclusion des entreprises impliquées dans les combustibles fossiles selon les liste Urgewald Intégration ESG pré-investissement: inclus dans les due diligence. Suivi ESG post-investissement: questionnaires ESG annuels Engagement ESG: définition de feuilles de route ESG pour le Private Equity et mise en		

					propre bilan carbone en 2024 ont communiqué leur empreinte carbone via la campagne annuelle de reporting ESG.	place de Sustainability Linked Loans pour certains investissements en dette privée
	5. Part de consommation et de production	Part de la consommation d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	59%	69%	Taux de couverture 2024 : 35% Source : - Les données couvrant les actions cotées et les obligations d'entreprises proviennent d'ISS et représentent les données reportées ou estimées de 2023. - Pour les fonds privés de credit ou de private equity, les sociétés en portefeuille ont communiqué leurs donées carbone via la campagne annuelle de reporting ESG.	Intégration ESG pré-investissement : inclus dans la notation ESG et dans les due diligence Suivi ESG post-investissement : questionnaires ESG annuels Engagement ESG : définition de feuilles de route ESG pour le Private Equity et mise en place de Sustainability Linked Loans pour certains investissements en dette privée
	de production d'énergie non renouvelable	Part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	48%	63%	Taux de couverture 2024 : 54% Source : - Les données couvrant les actions cotées et les obligations d'entreprises proviennent d'ISS et représentent les données reportées ou estimées de 2023. - Pour les fonds privés de credit ou de private equity, les sociétés en portefeuille ont communiqué leurs données via la campagne annuelle de reporting ESG.	Intégration ESG pré-investissement : inclus dans les due diligence Suivi ESG post-investissement : questionnaires ESG annuels Engagement ESG : définition de feuilles de route ESG pour le Private Equity et mise en place de Sustainability Linked Loans pour certains investissements en dette privée
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	N/A	N/A	Non applicable	Intégration ESG pré-investissement : inclus dans les due diligence. Suivi ESG post-investissement : questionnaires ESG annuels Engagement ESG : définition de feuilles de route ESG pour le <i>Private Equity</i> et mise en place de Sustainability Linked Loans pour certains investissements en dette privée
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	Ο%	0%	Taux de couverture 2024 : 61% Source : - Les données couvrant les actions cotées et les obligations d'entreprises proviennent d'ISS et représentent les données reportées ou estimées de 2023. - Pour les fonds privés de credit ou de private equity, les sociétés en portefeuille ont communiqué leurs	Intégration ESG pré-investissement : inclus dans les due diligence au cas-par cas Suivi ESG post-investissement : questionnaires ESG annuels et suivi des controverses Engagement ESG : en cas de controverses, dialogue avec l'entreprise investie afin d'étudier les actions correctrices mises en place

		I		I		
					données via la campagne annuelle de reporting ESG.	
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0	0	Taux de couverture 2024 : 18% Source : - Les données couvrant les actions cotées et les obligations d'entreprises proviennent d'ISS et représentent les données reportées ou estimées de 2023. - Pour les fonds privés de credit ou de private equity, les sociétés en portefeuille ont communiqué leurs données via la campagne annuelle de reporting ESG	Intégration ESG pré-investissement : inclus dans les due diligence au cas-par cas Suivi ESG post-investissement : questionnaires ESG annuels et suivi des controverses Engagement ESG : définition de feuilles de route ESG pour le Private Equity et mise en place de Sustainability Linked Loans pour certains investissements en dette privée. En cas de controverses, dialogue avec l'entreprise investie afin d'étudier les actions correctrices mises en place
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,42	1,09	Taux de couverture 2024 : 28% Source : - Les données couvrant les actions cotées et les obligations d'entreprises proviennent d'ISS et représentent les données reportées ou estimées de 2023. - Pour les fonds privés de credit ou de private equity, les sociétés en portefeuille ont communiqué leurs données via la campagne annuelle de reporting ESG	Intégration ESG pré-investissement : inclus dans les due diligence au cas-par cas Suivi ESG post-investissement : questionnaires ESG annuels et suivi des controverses Engagement ESG : définition de feuilles de route ESG pour le Private Equity et mise en place de Sustainability Linked Loans pour certains investissements en dette privée. En cas de controverses, dialogue avec l'entreprise investie afin d'étudier les actions correctrices mises en place
INDICATEURS LIÉ	S AUX QUESTIONS SOC	CIALES, DE PERSONNEL, DE RESPE	ECT DES DROITS DE	E L'HOMME ET DI	E LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES	DE CORRUPTION
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	1%	0%	Taux de couverture 2024 : 61% Source : - Les données couvrant les actions cotées et les obligations d'entreprises proviennent d'ISS et représentent les données reportées ou estimées de 2023. - Pour les fonds privés de credit ou de private equity, les sociétés en portefeuille ont communiqué leurs données via la campagne annuelle de reporting ESG	Politique d'exclusion : Capital Markets Strategies : exclusion systématique des entreprises présentant des violations graves et significatives de ces principes Private Equity et Crédit : exclusion des entreprises en violation de ces principes, sauf si des mesures de remédiation solides ont été mises en place Intégration ESG pré-investissement : inclus dans les due diligence Suivi ESG post-investissement : questionnaires ESG annuels et suivi des controverses Engagement ESG : définition de feuilles de route ESG pour le Private Equity et mise en place de Sustainability Linked Loans pour

proce méca confe perm contr respr princ mone Natio des direc l'OCI des	cipes du Pacte ndial des ons unies et	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	41%	55%	Taux de couverture 2024 : 47% Source : - Les données couvrant les actions cotées et les obligations d'entreprises proviennent d'ISS et représentent les données reportées ou estimées de 2023. - Pour les fonds privés de credit ou de private equity, les sociétés en portefeuille ont communiqué leurs données via la campagne annuelle de reporting ESG	certains investissements en dette privée. En cas de controverses, dialogue avec l'entreprise investie afin d'étudier les actions correctrices mises en place Intégration ESG pré-investissement : inclus dans la notation ESG et dans les due diligence Suivi ESG post-investissement : questionnaires ESG annuels Engagement ESG : définition de feuilles de route ESG pour le Private Equity et mise en place de Sustainability Linked Loans pour certains investissements en dette privée
	unération re hommes et mes non	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	4%	4%	Taux de couverture 2024 : 25% Source : - Les données couvrant les actions cotées et les obligations d'entreprises proviennent d'ISS et représentent les données reportées ou estimées de 2023. Pour les fonds privés de credit ou de private equity, les sociétés en portefeuille ont communiqué leurs données via la campagne annuelle de reporting ESG	Intégration ESG pré-investissement : inclus dans la notation ESG et dans les due diligence Suivi ESG post-investissement : questionnaires ESG annuels Engagement ESG : définition de feuilles de route ESG pour le Private Equity et mise en place de Sustainability Linked Loans pour certains investissements en dette privée
des	Mixité au sein organes de vernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	13%	7%	Taux de couverture 2024 : 44% Source : - Les données couvrant les actions cotées et les obligations d'entreprises proviennent d'ISS et représentent les données reportées ou estimées de 2023. Pour les fonds privés de credit ou de private equity, les sociétés en portefeuille ont communiqué leurs données via la campagne annuelle de reporting ESG	Intégration ESG pré-investissement : inclus dans les due diligence Suivi ESG post-investissement : questionnaires ESG annuels Engagement ESG : définition de feuilles de route ESG pour le Private Equity et mise en place de Sustainability Linked Loans pour certains investissements en dette privée
des contr (mine antip arme	troversées nes personnel,	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	0%	Taux de couverture 2024 : 64% Source : - Les données couvrant les actions cotées et les obligations d'entreprises proviennent d'ISS et représentent les données reportées ou estimées de 2023.	Politique d'exclusion : exclusion des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées Intégration ESG pré-investissement : inclus dans les due diligence.

	chimiques ou armes biologiques)				Pour les fonds privés de credit ou de private equity, les sociétés en portefeuille ont communiqué leurs données via la campagne annuelle de reporting ESG	Suivi ESG post-investissement : questionnaires ESG annuels et suivi des controverses Engagement ESG : en cas de controverses, dialogue avec l'entreprise investie afin d'étudier les actions correctrices mises en place
Indicateurs applic	cables aux investissem	ents dans des émetteurs souverai	ns ou supranationa	aux		
Indicateur d'incic la durabilité	lences négatives sur	Element de mesure	Incidences 2024	Incidences 2023	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	N/A	N/A		
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	N/A	N/A	Tikehau IM n'a pas d'investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux	
Indicateurs applic	cables aux investissem	ents dans des actifs immobiliers				
Indicateur d'incic la durabilité	lences négatives sur	Element de mesure	Incidences 2024	Incidences 2023	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	0 %	0 %	Taux de couverture : 100 % Méthodologie : % des actifs immobiliers (en €) impliqués dans l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles sur le total des actifs immobiliers du fonds (en €) Source : Typologie d'actif	Politique d'exclusion: les investissements dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles sont exclus. En outre, les investissements dans des stations-service indépendantes sont exclus sous certaines conditions Intégration ESG pré-investissement: inclus dans les due diligence. Une grille d'évaluation ESG doit être complétée pour chaque transaction Suivi ESG post-investissement: les gestionnaires immobiliers externes suivent des indicateurs ESG au niveau des actifs, que les équipes de Tikehau Capital analysent au moins une fois par an

Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	des actifs immobiliers	77 %	79 %	Taux de couverture : 67 % Méthodologie : % d'actifs immobiliers (en €) avec un EPC de C ou moins sur le total des actifs immobiliers du fonds (en €) Source : Note des certificats DPE	Intégration ESG pré-investissement : inclus dans les due diligence. Une grille d'évaluation ESG doit être complétée pour chaque transaction Suivi ESG post-investissement : les gestionnaires immobiliers externes suivent des indicateurs ESG au niveau des actifs, que les équipes de Tikehau IM analysent au moins une fois par an Engagement ESG : intégration de clauses environnementales dans les baux des preneurs ou les contrats conclus avec les gestionnaires immobiliers externes
---------------------------	---	------------------------	------	------	--	--

Tableau 2 Indicateurs climatiques ou autres indicateurs liés à l'environnement supplémentaires

Indicateurs applic	Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés							
	lences négatives sur urabilité	Element de mesure	Incidences 2024	Incidences 2023	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante		
Emissions	4. Investissement dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris	-	-	Tikehau IM ne suit pas cet indicateur au niveau de l'entité de gestion.	Intégration ESG pré-investissement : inclus dans la notation ESG et dans les due diligence Suivi ESG post-investissement : questionnaires ESG annuels Engagement ESG : définition de feuilles de route ESG pour le Private Equity et mise en place de Sustainability Linked Loans pour certains investissements en dette privée		
Indicateurs applic	ables aux investissem	ents dans des actifs immobiliers						
Indicateur d'incid la durabilité	ences négatives sur	Element de mesure	Incidences 2024	Incidences 2023	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante		
		Émissions de GES de niveau 1 générées par des actifs immobiliers	8 421,31	7 404,89	Taux de couverture : 100% Méthodologie : Somme des émissions de GES de chaque actif immobilier	Intégration ESG pré-investissement : inclus dans les due diligence. Une grille d'évaluation ESG doit être complétée pour		
Émissions de gaz à effet de serre	18. Emissions de GES	Émissions de GES de niveau 2 générées par des actifs immobiliers	754,59	580,69	Source : Tikehau IM utilise des benchmarks basés sur la typologie et la localisation des actifs. Ces estimations sont calculées à	chaque transaction Suivi ESG post-investissement : les gestionnaires immobiliers externes suivent		
		Émissions de GES de niveau 3 générées par des actifs immobiliers	25 946,69	19 121,14	actifs. Ces estimations sont calculées à l'aide d'un outil spécifique mis au point par un consultant externe. 78 % de données estimées	des indicateurs ESG au niveau des actifs, que les équipes de Tikehau IM analysent au moins une fois par an		

						Engagement ESG: intégration de clauses environnementales dans les baux des preneurs ou les contrats conclus avec les gestionnaires immobiliers externes
Consommation d'énergie	19. Intensité de consommation d'énergie	Consommation d'énergie des actifs immobiliers détenus, en GWh par mètre carré	0,00014991	0,00014189	Taux de couverture : 100 % Méthodologie : Moyenne pondérée (par la valeur des actifs, c'est-à-dire les AuM) de l'intensité énergétique de chaque actif immobilier Source : Empreinte carbone scope 1, 2 et 3 calculée à l'aide d'un outil spécifique développé par un consultant externe. 78 % de données estimées.	Intégration ESG pré-investissement : inclus dans les due diligence. Une grille d'évaluation ESG doit être complétée pour chaque transaction Suivi ESG post-investissement : les gestionnaires immobiliers externes suivent des indicateurs ESG au niveau des actifs, que les équipes de Tikehau IM analysent au moins une fois par an Engagement ESG : intégration de clauses environnementales dans les baux des preneurs ou les contrats conclus avec les gestionnaires immobiliers externes

Tableau 3 Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel

Indicateurs applic	Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
	lences négatives sur urabilité	Element de mesure	Incidences 2024	Incidences 2023	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
Les questions sociales et de personnel	Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail	-	-	Tikehau IM ne suit pas cet indicateur au niveau de l'entité de gestion.	Intégration ESG pré-investissement : inclus dans la notation ESG et dans les due diligence Suivi ESG post-investissement : questionnaires ESG annuels Engagement ESG : identifié comme un sujet d'engagement ESG post-investissement	

C. DESCRIPTION DES POLITIQUES VISANT A IDENTIFIER ET HIERARCHISER LES PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES FACTEURS DE DURABILITE

Tikehau Capital a élaboré une approche structurée pour identifier, hiérarchiser et gérer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, pleinement applicable à Tikehau IM, conformément aux exigences réglementaires européennes et aux meilleures pratiques du secteur. Cette démarche s'appuie sur des politiques internes robustes, une gouvernance dédiée et des outils d'analyse avancés, afin d'intégrer pleinement les enjeux ESG dans l'ensemble de ses activités d'investissement.

Tikehau Capital a développé une Charte d'investissement durable pleinement applicable à Tikehau IM, qui décrit l'ensemble des démarches adoptées par le Groupe et notamment les politiques de vigilance raisonnable et d'engagement liées aux principales incidences négatives. Cette Chartre est complétée par des politiques détaillées sur les exclusions, l'engagement et le vote, qui sont mises en œuvre par les équipes d'investissement et ESG en tenant compte des caractéristiques propres aux différentes classes d'actifs. Ces politiques sont appliquées dans toutes les entités de gestion d'actifs de Tikehau Capital, y compris Tikehau IM, et sont disponibles sur le <u>site Internet</u> du Groupe.

Politique	Processus d'approbation et de révision			
Charte d'investissement durable	Cette charte a été approuvée par le Comité d'orientation stratégique du développement durable de Tikehau Capital et mise à jour en avril 2024.			
Politique d'exclusion	Cette politique a été approuvée par le Comité d'orientation stratégique du développement durable de Tikehau Capital et mise à jour en mai 2025.			
Politique d'engagement et de vote	Cette politique a été approuvée par le Comité d'orientation stratégique du développement durable de Tikehau Capital et mise à jour en septembre 2024.			

Méthodes utilisées pour sélectionner les indicateurs d'incidences négatives

Au sein des indicateurs d'incidences négatives obligatoires sur les actifs financiers, Tikehau IM concentre principalement ses efforts sur la thématique climat (émissions de GES, empreinte carbone, efforts réalisés par les émetteurs) et gouvernance des entreprises en lien avec la politique d'exclusion du Groupe Tikehau Capital. Tikehau IM a ainsi identifié indicateurs prioritaires communiqués dans les rapports annuels des fonds.

- Les émissions de GES par scope 1,2,3 et total;
- L'empreinte carbone;
- L'intensité des émissions de GES des entreprises bénéficiaires ;
- L'exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles ;
- Les activités avec incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité ;
- Les violations des Principes directeurs des Nations Unies et de l'OCDE;
- L'exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous munitions, armes chimiques ou biologiques :
- Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone (PIN additionnel).

Ces indicateurs s'avèrent pertinents dans l'ensemble des secteurs d'activité, sont cohérents avec les priorités stratégiques ESG définies dans la Charte d'investissement durable et disposent d'une certaine disponibilité de la donnée. D'autres indicateurs sont considérés à date comme moins prioritaires, bien qu'importants, du fait de données non disponibles et de taux de couverture trop faibles dans les sources de données utilisées pour permettre une analyse approfondie (ex : rejets dans l'eau, déchets dangereux).

Marge d'erreur associées aux méthodes de sélection des indicateurs

Pour le Crédit et le *Private Equity*, les données communiquées par les entreprises en portefeuille dans le cadre de la campagne annuelle de *reporting* ESG doivent être interprétées avec prudence. En effet, ces informations peuvent présenter des erreurs ou des imprécisions, dues notamment à des divergences méthodologiques, à des limites dans les processus de collecte ou à une hétérogénéité dans la qualité des données. Pour améliorer encore la qualité des données, un outil interne a été développé afin d'accroître la complétude de la campagne de collecte de données.

Pour l'activité de *Capital Markets Strategies*, certaines limites méthodologiques sur les indicateurs sont relevées compte tenu de problèmes de disponibilité, d'exactitude et d'exploitation des données sources provenant de prestataires externes. Certaines incidences négatives sont par ailleurs et par nature plus compliquées à mesurer de façon fiable sur

un périmètre étendu (rejets dans l'eau, suivi des déchets dangereux et radioactifs), ce qui impacte le taux de la donnée remontée, son taux de couverture et in fine l'interprétation de cette donnée lorsqu'elle est ensuite consolidée sur plusieurs fonds. Les données récupérées auprès du fournisseur de données externe ne sont à date pas vérifiées de façon indépendante, alors même que le modèle interne de calcul utilisé peut s'avérer techniquement compliqué à analyser. Également, le temps d'actualisation de la donnée entre sa publication par l'émetteur (ex : dans son rapport annuel extra financier) et son incorporation dans l'outil par le prestataire de données tiers peut ne pas être instantanée, créant des biais d'interprétation dans l'année de la donnée utilisée par le prestataire.

Pour les actifs immobiliers, les données sont consolidées manuellement, et certaines données réelles peuvent ne pas être disponibles pour chaque actif du fonds lors du reporting annuel et sont alors estimées. En cas de données partielles, la proportion de données réelles et estimées est indiquée dans ce rapport et dans les rapports annuels des fonds.

Enfin, en cas de controverse, certains indicateurs considérés comme non prioritaires initialement pourraient le devenir selon la thématique.

Sources de données utilisées

Pour le Crédit et les sociétés du portefeuille de *Private Equity*, les informations relatives aux indicateurs sont communiquées dans le cadre de la campagne annuelle de reporting ESG sur la plateforme Reporting 21. Pour l'activité de *Capital Markets Strategies*, les données sont obtenues par l'intermédiaire du prestataire Institutional Shareholder Services (« ISS »). Pour l'immobilier, les indicateurs ont été calculés à partir des informations collectées sur Deepki ou auprès des gestionnaires immobiliers. Lorsque ces données ne sont pas disponibles, Tikehau Capital a utilisé un benchmark calculé par Deepki (basé sur les données 2024 collectées sur environ 30 000 bâtiments dans la base de données Deepki) notamment pour estimer les données de consommation d'énergie manquantes.

D. POLITIQUE D'ENGAGEMENT

Tikehau Capital dispose d'une <u>politique d'engagement et de vote</u> qui est appliquée par l'ensembles de ses sociétés domiciliées dans l'Union Européenne, y compris Tikehau IM.

En tant que filiale de Tikehau Capital, Tikehau IM met en œuvre le processus d'engagement du Groupe avec les sociétés en portefeuille. Dès la décision d'investissement et tout au long de la période de détention, Tikehau IM promeut l'adoption de pratiques visant à aligner les performances financières sur l'impact sociétal et environnemental. Les équipes d'investissements de Tikehau IM et son équipe ESG engagent le dialogue avec les sociétés en portefeuille en vue de réduire les principales incidences négatives.

Private Equity et Crédit

Pour sensibiliser les dirigeants dès les premières étapes de la relation d'investissement, une clause ESG est intégrée dans la mesure du possible dans les pactes d'actionnaires ou dans la documentation de crédit. Cette clause énonce les engagements pris par Tikehau Capital en matière d'investissement responsable et engage les dirigeants à s'inscrire dans une démarche de progrès en fonction de leurs moyens. Au cours des dernières années, les clauses ESG *Private Equity* et Crédit ont été renforcées pour intégrer les engagements climat attendus des sociétés en portefeuille. La clause *Private Equity* prévoit notamment que les entreprises réalisent un bilan carbone et définissent un plan d'action visant à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre selon une trajectoire alignée avec l'Accord de Paris, dans un délai de deux ans suivant l'investissement.

Les équipes se positionnent également en partenaires des entreprises dans lesquelles elles investissent :

- En Crédit, à travers la mise en place de Sustainability Linked Loans (également appelé ESG ratchet) qui intègrent un mécanisme d'ajustement des taux d'intérêt des crédits à la hausse et à la baisse en fonction de l'atteinte de critères ESG spécifiques;
- En Private Equity, en travaillant en étroite collaboration avec les sociétés en portefeuille pour développer des feuilles de route de développement durable sur mesure. Selon le niveau de proximité des équipes avec le management et les caractéristiques des transactions, les équipes d'investissement peuvent également siéger au sein des instances de gouvernance des entreprises en portefeuille. Les sujets ESG les plus importants sont inclus selon une fréquence au moins annuelle à l'ordre du jour de telles instances.

Pendant la durée de détention, les entreprises en portefeuille font l'objet d'une revue annuelle de leur performance ESG à travers un questionnaire incluant des questions relatives aux principales incidences négatives. Par la suite, les équipes d'investissement et l'équipe ESG peuvent être amenées à engager un dialogue avec les entreprises afin d'identifier les stratégies d'atténuation en place. Par exemple, les sociétés sont incitées à formaliser des codes d'éthique pour encourager l'éthique dans leurs affaires.

Capital Markets Strategies

Au sein de la ligne de métier capital markets strategies, les profils ESG des entreprises investies sont revus annuellement. Un suivi continu des controverses est également réalisé en s'appuyant sur les données de fournisseurs de données externes. Les cas les plus sévères sont revus par un comité composé de représentants des équipes conformité, risque et ESG et, le cas échéant, un engagement avec l'entreprise investie est réalisé afin d'étudier les actions correctrices mises en place.

Immobilier

L'investissement immobilier porte sur des bâtiments dont les caractéristiques peuvent être directement améliorées par les pratiques du gestionnaire. Tikehau IM travaille en continu à l'amélioration des actifs détenus par les fonds qu'elles gèrent en collaboration avec les parties prenantes. Elles adoptent des outils de gouvernance tels que des clauses environnementales dans les baux des preneurs ou les contrats conclus avec les gestionnaires immobiliers externes.

E. REFERENCES AUX NORMES INTERNATIONALES

Plusieurs indicateurs sont traités en conformité directe avec les normes, initiatives et politiques publiques suivantes²¹:

	dence négatives applicables aux investissements s et dans des émetteurs souverains ou	Normes, initiatives et politiques publiques relatives à la prise en compte des principales incidences négatives
Tableau 1 : 1, 2, 3, 4, 5, 6 Tableau 2 : 4,	Émissions de GES Empreinte carbone Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Paris Agreement Sustainable Development Goals (SDG) EU Taxonomy Net Zero Asset Managers (NZAM) initiative Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC) Carbon Disclosure Project (CDP) Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) IFRS S2 European Sustainability Reporting Standards (ESRS) Greenhouse gas protocol Science-based targets initiative (SBTi)
Tableau 1 : 7,8,9	Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	CDP Forest European Sustainability Reporting Standards (ESRS) Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework
Tableau 1 : 10, 11	Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	UN Global Compact UN Guiding Principles on Business and Human Rights OECD Guidelines on Multinational Enterprises
Tableau 1 : 12, 13	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé Mixité au sein des organes de gouvernance	Diversity Charter – France Invest
Tableau 1 : 14	Exposition à des armes controversées (mines anti- personnel, armes à sous-munitions armes chimiques ou armes biologiques)	Ottawa and Oslo treaties
Tableau 1:15	Intensité de GES	Paris Agreement
Tableau 1:16	Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	International Bill of Human Rights

²¹ Le tableau ne reflète que les PAIs les plus significatifs associés aux différentes initiatives. Il convient de noter que certaines initiatives peuvent couvrir un éventail plus large de PAIs.

Indicateurs d'incidence négatives applicables aux investissements dans des actifs immobiliers		Normes, initiatives et politiques publiques relatives à la prise en compte des principales incidences négatives
Tableau 1 : 17, 18 Tableau 2 : 18, 19	Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique Emissions de GES Intensité de consommation d'énergie	Paris Agreement Sustainable Development Goals (SDG) EU Taxonomy Net Zero Asset Managers (NZAM) initiative Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC) Carbon Disclosure Project (CDP) Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) IFRS S2 European Sustainability Reporting Standards (ESRS) Greenhouse gas protocol

Accords de Paris: Net Zero Asset Managers (NZAM)

Pour rappel, un scénario climatique prospectif est utilisé par Tikehau Capital. Le Groupe Tikehau Capital est signataire de l'initiative NZAM depuis mars 2021, initiative internationale proposant un cadre aux entreprises pour définir une trajectoire de décarbonation compatible avec l'Accord de Paris. Conformément à son engagement auprès de NZAM, Tikehau Capital a défini un objectif de gestion d'environ 40 % de ses actifs sous gestion en accord avec l'objectif mondial de zéro émission nette d'ici à 2050. Cet objectif est concrétisé par des objectifs intermédiaires pour 2030, définis par classe d'actifs à l'aide du *Net Zero Investment Framework* et de l'initiative *Science Based Targets* (« SBTi ») pour le *Private Equity*.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la Section I.F (Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris) du présent Rapport.

F. COMPARAISON HISTORIQUE

La comparaison historique des principales incidences négatives (PAI) est actuellement en cours au niveau de l'entité de gestion. Cette analyse s'appuie sur la collecte des données ESG transmises par les entreprises en portefeuille, dont la campagne annuelle est en phase de finalisation, ainsi que sur l'exploitation des résultats consolidés au niveau des fonds.

Une fois l'ensemble des données collectées et analysées, Tikehau IM publiera une mise à jour, permettant d'établir une comparaison entre la période de référence actuelle et la période précédente, conformément aux exigences de l'article 6 et du tableau 1 de l'annexe I.

À ce stade, la principale évolution constatée concerne l'indicateur relatif aux émissions de gaz à effet de serre de scope 3. Cet indicateur se révèle particulièrement volatil d'une année sur l'autre, en raison de la variabilité des pratiques de reporting et des évolutions significatives des émissions déclarées par les sociétés en portefeuille. Plusieurs émetteurs ont en effet revu à la hausse ou à la baisse leurs émissions de carbone en valeur absolue, ce qui impacte sensiblement la trajectoire globale des PAI au niveau consolidé.

Cette volatilité du scope 3 s'explique notamment par :

- L'amélioration progressive de la qualité et de la couverture des données collectées auprès des sociétés en portefeuille;
- L'affinement des méthodes de calcul et la prise en compte plus exhaustive du scope 3 par les émetteurs :
- L'évolution sectorielles des portefeuilles ;
- L'augmentation ponctuelle des émissions liées à des changements d'activité ou de périmètre.

Tikehau IM reste engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des données ESG et de transparence vis-à-vis des investisseurs, en veillant à fournir une information fiable, comparable et conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Le présent document (tel qu'il pourra être modifié ou complété par écrit, ci-après le « Document ») a été établi par Tikehau Investment Management, société par actions simplifiée agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») en tant que société de gestion de portefeuille sous le numéro d'agrément GP-07000006 (la « Société de Gestion »). Ce Document et son contenu ne peuvent être reproduits ou utilisés, en tout ou partie, ni communiqués par leurs destinataires à des tiers autres que des conseillers juridiques, financiers ou fiscaux, sans l'accord écrit préalable de la Société de Gestion. Ces personnes seront soumises aux mêmes obligations de confidentialité que celles énoncées dans le présent Document. Les déclarations contenues dans ce Document sont valables à la date du présent Document, sauf indication contraire, et la transmission du Document n'implique pas que les informations qu'il contient soient exactes à une date ultérieure. La Société de gestion a fait de son mieux pour garantir que les informations contenues dans ce Document, provenant de sources externes, soient fiables à tous égards à la date du présent Document. Toute déclaration contenue dans ce document qui est faite dans le cadre d'une opinion et/ou d'une conviction, ainsi que toute prévision ou déclaration concernant les attentes d'événements futurs ou la performance potentielle du Fonds, ne représente que l'évaluation et l'interprétation par la Société de gestion des informations disponibles à la date du présent document. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La réalisation des objectifs d'investissement n'est pas garantie. L'investissement dans des fonds comporte des risques, notamment le risque de perte totale du capital. Veuillez-vous référer à la documentation des produits financiers avant de prendre toute décision d'investissement. En raison de ces divers risques et incertitudes, les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux reflétés dans ce Document. La Société de gestion et/ou ses les